

UMANIS SA
Société anonyme au capital social de 2.842.241,05 €
Siège social : 7-9, rue Paul Vaillant Couturier,
92300 Levallois Perret
403.259.534 RCS NANTERRE

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL SUR LES COMPTES
SOCIAUX DE LA SOCIETE UMANIS SA ET DES COMPTES
CONSOLIDES AU 31/12/2009 DU GROUPE PRESENTE PAR LE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 AVRIL 2010**

**RAPPORT DE GESTION DU GROUPE UMANIS
RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE UMANIS SA
PRESENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2010**

Chers actionnaires,

Nous vous avons conviés à la présente assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts de notre société (la "Société"), pour vous donner connaissance du rapport de gestion que nous avons établi sur la marche des affaires de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2009.

Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport de gestion du groupe que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe UMANIS (groupe constitué par la société UMANIS SA et l'ensemble de ses filiales, l'ensemble désigné ci-après le "Groupe") arrêtés au 31 décembre 2009.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que les comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexes) ainsi que les comptes consolidés établis au 31 décembre 2009.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents ainsi que l'ensemble des pièces et documents prévus par la loi et notamment ceux visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, ont été mis à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée générale, en même temps que les rapports des commissaires aux comptes.

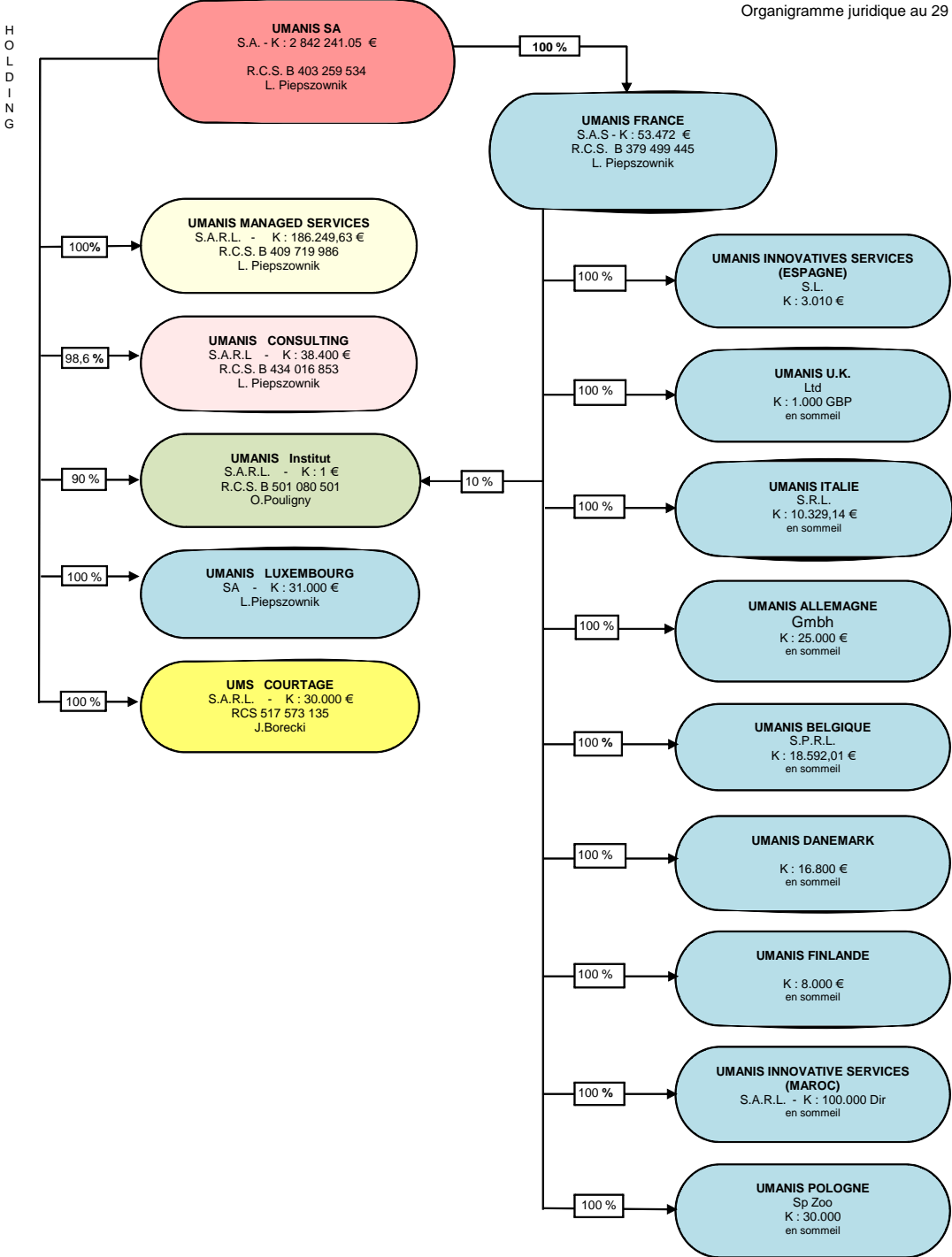
Nous vous demandons de nous en donner acte.

SECTION 1 – PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2009, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 55.407 K€

L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2009 est le suivant :

Voir page suivante []



I - EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES METIERS

1. Activités SSII

a) Les métiers du Conseil

Le Groupe entend offrir à ses clients une offre complète qui commence par l'assistance à maîtrise d'ouvrage, plus précisément, les prestations de consulting offertes sont l'optimisation des process et des systèmes d'information, la conduite du changement et la formation.

b) Assistance technique

La part du chiffre d'affaires de l'activité « assistance technique », qui s'élève à 37 288 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, est en baisse par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le marché de l'assistance technique au cours de l'exercice 2009 s'est révélé encore plus concurrentiel qu'au titre du précédent exercice clos le 31 décembre 2008, en raison de la présence de grands groupes qui doivent faire face à des taux d'inactivité très élevés. Dans ce contexte, le Groupe a plutôt bien résisté grâce à sa valeur ajoutée dans les domaines de la Business Intelligence et du CRM.

Le Groupe est l'un des trois premiers français dans ce secteur et le premier spécialiste.

c) Les activités au forfait

Les activités au forfait représentent un chiffre d'affaires d'environ 18 117 K€ au 31 décembre 2009, en croissance par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2008, en raison du changement des habitudes du marché. Cette tendance, déjà constatée en 2008, s'est renforcée en 2009. Il s'agit d'un domaine où la compétence des équipes du Groupe est particulièrement appréciée pour prendre totalement en charge un projet avec une garantie de réussite, comme en témoigne l'indice de satisfaction clients qui est passé de 8,8/10 en 2008 à 9,1/10 en 2009.

Développement d'un centre de services à Tours : UMANIS a développé une activité de production des projets au forfait, de centre de services ou de Tierce Maintenance Applicative (TMA) pour accompagner ses clients dans l'optimisation des coûts obtenue par la mutualisation des ressources. Certifié par deux grands groupes français que sont EDF et GDF Suez comme site sur, notre centre de services de Tours a conclu de nouveaux contrats en 2009.

2. Autres activités

a) La recherche clinique (CRO)

Le chiffre d'affaires de la CRO (incluse dans l'activité « assistance technique ») représente 11 % du chiffre d'affaires total en 2009 par rapport à 9,1 % en 2008. L'activité de ce département s'est élargie en s'intéressant au marché de la cosmétologie et de l'agroalimentaire à travers notamment les « alicaments ».

b) L'intégration

L'activité intégration, constituée par la vente de licences, continue de réduire sa contribution au chiffre d'affaires global réalisé par le Groupe et se situe à un niveau de 285 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

c) Les centres de contact UMS

Le chiffre d'affaires s'établit à 6 748K€ L'activité a connu une année de baisse de son chiffre d'affaires à hauteur de 9 % par rapport à 2008.

d) La Tierce Maintenance Applicative TMA et mutualisation de la maintenance

L'activité Externalis assure les prestations de Tierce Maintenance Applicative (TMA), Tierce Recette Applicative (TRA), Exploitation Informatique et Hébergement.

Les atouts d'Externalis sont liés à la réelle expérience en TMA acquise depuis 15 ans (le taux de renouvellement de nos contrats est de 98%), ainsi qu'à la forte expertise des technologies utilisées pour les applications BI, CRM, Décisionnel.

Vous trouverez ci-après le détail chiffré de l'activité du Groupe.

II - EVOLUTION DE L'ACTIVITE PAR REGION

La répartition du chiffre d'affaires en K€ par zone géographique est la suivante

	2009	2008
France	52 891	57 660
Reste de l'Europe	2 516	2 251
Total	55 407	59 911

III - EVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCES

1 - Taux d'inter contrat

Afin de mesurer ses performances, le Groupe utilise l'indicateur du taux d'inter contrat. Celui-ci est calculé sur la base des consultants facturables des sociétés du Groupe et de ses filiales à l'étranger. Le taux des effectifs facturables au niveau du Groupe représente 85,14 % de l'effectif global (hors la Société et la société UMANIS MANAGED SERVICES).

Le taux d'inter contrat est calculé hors personnel en congé et/ou maladie et hors personnel en formation et avant-vente. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, il s'établit à 3,68 % contre 3,7 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

2 - Taux de Garantie

Dans les métiers du conseil en informatique, les contrats au forfait présentent un risque de garantie. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'un système fonctionnant parfaitement (et correspondant au cahier des charges initial émis par le client) et ce, dans des délais et pour une somme forfaitaire, négociés lors de la signature du contrat. Si le temps passé est supérieur à celui estimé lors de la signature du contrat, ce type de prestations peut générer des pertes non négligeables. Par ailleurs, si des anomalies ou non conformités apparaissent pendant la période de garantie, les coûts d'intervention sont à la charge de la société du Groupe considérée.

Pour le Groupe, le taux moyen de dépassement observé sur les contrats au forfait est inférieur aux valeurs observées dans la profession, et en amélioration par rapport aux années précédentes.

IV - EVOLUTION DES CLIENTS DU GROUPE

Les 10 premiers clients du Groupe

	2009	2008	2007
Nombre de clients	367	382	415
Chiffre d'affaires des 10 premiers clients (en k€)	27 732	25 857	31 996
10 premiers clients (en %)	50,10%	43,10%	51,66%

Le Groupe n'est pas exposé aussi fortement aux conséquences de la crise économique et financière, observée depuis fin 2007 que certains de ses concurrents, grâce notamment à sa stratégie de diversification de comptes clients, ce qui lui a permis de n'être que faiblement confronté à des sorties de missions importantes.

Le nombre de clients actifs importants et la capacité commerciale du Groupe a permis d'assurer un repositionnement rapide des consultants ayant subi des arrêts de mission en fin d'année 2009.

Des références prestigieuses

L'année 2009 a été une année de renforcement du positionnement auprès de grands donneurs d'ordres tels que : la Banque de France, Bouygues Télécom, GDF Suez, EDF, Banque Populaire, Société Générale, RTE afin de conforter, renforcer et augmenter le nombre de référencements. Le groupe a concrétisé sa stratégie de développement au travers de la mise en place de plusieurs centres de service comme EDF, Bouygues Telecom, Banque de France...

	2009	2008	2007
Banques/Assurances	20%	15%	20%
Industrie	13%	12%	12%
Santé	13%	13%	13%
Transport	4%	5%	5%
Public/Administrations	13%	12%	12%
Télécoms	11%	16%	15%
Distribution	8%	10%	10%
Services	19%	17%	13%

V – EVENEMENTS IMPORTANTS

Contrôle fiscal UMANIS SA - UMANIS France – UMANIS NORD – YLIANCE – GENIUS INFORMATIQUE – XERIUS CONSULTING – CIRCE INFORMATIQUE – OPEN BIZZ – UMANIS CONSULTING – UMANIS INSTITUT

Les sociétés UMANIS SA - UMANIS France – UMANIS MANAGED SERVICES – UMANIS Ouest - UMANIS NORD – YLIANCE – OPEN BIZZ – UMANIS CONSULTING ont fait l'objet au cours de l'exercice 2009 d'un contrôle fiscal portant sur les années 2006 et 2007. A réception de la notification de redressement, les sociétés concernées ont apporté des explications à l'Administration Fiscale qui n'y pas encore répondu. Toutefois des provisions totalisant 1 133 milliers d'euros correspondant aux montants des redressements que ces sociétés acceptent et jugent incontestables ont été comptabilisées dans les comptes clos au 31 décembre 2009.

Constitution de la société UMS COURTAGE

La société UMS COURTAGE, société à responsabilité limitée au capital de 30.000 euros, a été constituée le 12 octobre 2009 par UMANIS SA qui détient 100 % des parts en composant le capital social. L'objet de la société UMS COURTAGE est de réaliser des prestations de courtage en assurance et en réassurances, telles que définies à l'article R 511-1 du Code des assurances. UMS COURTAGE est consolidée par la méthode de l'intégration globale au 31 décembre 2009.

Restructuration juridique du groupe UMANIS

Dans un souci de simplification de l'organigramme juridique du groupe et de rationalisation des coûts de gestion administrative, il a été décidé de procéder aux opérations suivantes :

- Acquisition par la Société en date du 1^{er} décembre 2009 de la participation égale à 50% des parts sociales de la société UMANIS MANAGED SERVICES, détenues par la société UMANIS France, filiale à 100 % d'UMANIS SA, moyennant un prix de 93.125 euros,
- Cession à la société UMANIS France en date du 1^{er} décembre 2009 de la totalité des parts sociales de sa filiale détenue à 100%, la société UMANIS OUEST, moyennant un prix de 553.369 euros,

- Dissolution sans liquidation en date du 2 décembre 2009 des sociétés UMS TECHNOLOGY – GENIUS INFORMATIQUE – OPENBIZZ – UMANIS NORD et YLIANCE, filiales à 100 % d’UMANIS SA, avec effet au 1^{er} janvier 2010. Cette opération juridique a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit d’UMANIS SA, entraînant leur dissolution sans liquidation.
- Dissolution sans liquidation en date du 2 décembre 2009 des sociétés UMANIS Ouest et DAS KAPITAL, filiale à 100 % de la société UMANIS France, elle-même filiale à 100% d’UMANIS SA, avec effet au 1^{er} janvier 2010. Cette opération juridique a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit d’UMANIS France, entraînant leur dissolution sans liquidation.
- Dissolution sans liquidation en date du 30 novembre 2009 des sociétés CIRCE INFORMATIQUE et XERIUS CONSULTING, filiale à 100 % de la société GENIUS INFORMATIQUE, elle-même filiale à 100% d’UMANIS SA, avec effet au 1^{er} janvier 2010. Cette opération juridique a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit de GENIUS INFORMATIQUE, entraînant leur dissolution sans liquidation.

Augmentation de capital du 23 décembre 2009 de la société HARRINGTON TECHNOLOGIES

Les associés de la société Harrington Technologies, parmi lesquels figure UMANIS SA à hauteur de 10% du capital, ont décidé en assemblée générale le 23 décembre 2009, de procéder à une augmentation du capital social en numéraire, d'un montant nominal de 12.000 euros, pour porter le capital social de la somme de 22.300 euros à la somme de 34.300 euros par la création et l'émission au pair de 12.000 parts sociales.

Cette opération était motivée par le besoin urgent en capitaux d’Harrington Technologies nécessaire à son développement.

Augmentation de la valeur des titres dans la filiale Umanis Nord

La société UMANIS SA a réglé au cours de l'exercice un complément de prix qui a augmenté la valeur des titres de participation composant le capital de sa filiale Umanis Nord qu'elle détient à 100%.

Crédit Impôt Recherche

La société UMANIS France a déposé, en fin d'année 2009, auprès de l'Administration Fiscale, un dossier en vue de l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche pour un montant global de 1 098 593 €

L'Administration Fiscale a confirmé récemment que la demande était recevable et que compte tenu des procédures actuelles de règlement, ce montant parviendra très prochainement à la société UMANIS France qui a choisi de comptabiliser le CIR généré, au cours de l'exercice 2009, en impôt.

SECTION 2 – PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

I – LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE - ACTIVITE ET RESULTATS CHIFFRES DU GROUPE CONSTITUE PAR LES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Méthodes comptables

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2009 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliqués.

Il s'agit des normes :

- IAS 1 révisée «Présentation des Etats Financiers»
- IAS 23 révisée «Coûts d'emprunts», sans impact sur les comptes.
- Amendements IAS1 et IAS 32« Instruments financiers – classification des puttable instruments », sans impact sur les comptes.
 - IAS 40 amendée «Immeubles de placement en cours de construction ou d'aménagement», sans impact sur les comptes.
 - IFRS 2 «Amendements relatifs aux conditions d'acquisitions et aux annulations», sans impact sur les comptes.
 - Amendement IFRS 1 / IAS 27 : coût d'un investissement dans une filiale, une co-entreprise et une joint-venture, sans impact sur les comptes.
 - Amendement IFRS 7 «Informations communiquées au titre des instruments financiers», non adopté par l'Union Européenne.
 - IFRS 8 «Segments opérationnels» : la présentation sectorielle historique sur laquelle le Management de la société fonde ses décisions répond aux caractéristiques de IFRS 8.

L'application de la révision d'IAS 1 – «Présentation des Etats financiers» a un impact en terme de présentation des états financiers, sur l'ensemble des périodes présentées. Dans le cadre de cette révision, Umanis a pris pour option de :

- Modifier l'appellation du bilan qui devient «Etat de la situation financière»,
- Compléter le compte de résultat par un «Etat du résultat global» qui regroupe le résultat de l'exercice et les autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres.

La première application de la norme IFRS 8 «Segments opérationnels» qui traite des informations à fournir au titre des segments opérationnels, n'a pas d'impact sur les secteurs opérationnels tels que précédemment définis.

En outre, dans le but de clarifier la lecture du compte de résultat au niveau des achats consommés et des charges externes, le groupe a décidé d'utiliser la rubrique achats consommés pour centraliser l'intégralité de ses dépenses de sous-traitance facturable. Le montant de ces charges 3 482 K€ au 31/12/2009 est donc à comparer à 4 198 K€ au 31/12/08.

Activité et résultats

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 55 407 K€ contre 59 911 K€ au titre de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2008. Il se décompose comme suit :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Business Intelligence : 35 906 K€- Consulting : 6 725 K€- Centres d'Appel : 6 746 K€- CRO : 6 030 K€ |
|---|

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles du Groupe se sont élevées à <55.735> K€ contre <55 358> K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les charges de personnel, qui se sont élevées à <37 643> K€ contre <41 646> K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, représentent 67,9 % du chiffre d'affaires contre 69,5 % pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen salarié du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élevait à 734 salariés, à comparer avec un effectif moyen salarié de 747 salariés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les achats et charges externes du Groupe représentent <7 466> K€ au 31 décembre 2009, soit 13,47 % du chiffre d'affaires.

Le poste impôts et taxes comprend les taxes autres que l'impôt sur les sociétés, telles que la taxe professionnelle et les taxes assises sur les salaires. Ce poste s'élève à <1 388> K€ en 2009, soit 2,5 % du chiffre d'affaires.

Les dotations et reprises sur amortissements et dépréciations s'élèvent à 3 865 K€ en 2009, soit 6,97 % du chiffre d'affaires.

La marge opérationnelle ou Résultat opérationnel courant

La marge opérationnelle du Groupe s'élève à 4 448 K€ au 31 décembre 2009 contre 4 557 K€ au 31 décembre 2008, soit un taux de marge de 8,02% au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 contre 7,6 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Autres produits et charges opérationnels

Les charges non récurrentes du Groupe sont de <10 358> K€ au 31 décembre 2009, contre <1 919> K€ au 31 décembre 2008. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, celles-ci sont essentiellement composées de frais de restructurations à hauteur de <1 162> K€, de pénalités et amendes fiscales, liées au contrôle fiscal, à hauteur de <1 228> K€, de cessions de titres à hauteur de <1 188> K€ et d'apurements de créances diverses à hauteur de <5 691> K€.

Les produits non récurrents du Groupe s'élèvent à 8 283 K€ constitués essentiellement d'apurement de créances diverses à hauteur de 5 689 K€, de cession de titres pour 647 K€, de dettes prescrites à hauteur de 883 K€ et de reprises de provisions sur litiges pour un montant de 503 K€

Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 2 372 K€ au 31 décembre 2009 contre 2 865 K€ au 31 décembre 2008.

Le résultat financier

Le coût de l'endettement financier net du Groupe est de <12>K€ Les autres produits et charges financiers sont de <740> K€; ils comprennent essentiellement la provision constituée pour le paiement des intérêts du moratoire, à hauteur de 800 K€

Le résultat financier du Groupe est de <752> K€ au 31 décembre 2009, contre <633> K€ au 31 décembre 2008.

Aussi, le résultat des activités ordinaires du Groupe s'établit à 2 487 K€ au 31 décembre 2009 contre 2 232 K€ au 31 décembre 2008.

Participation des salariés

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, de versement fait au titre de la réserve spéciale de participation.

Il n'existe pas, à la date du 31 décembre 2009, de Plan d'Epargne Entreprise ouvert aux salariés des sociétés du Groupe.

Impôt sur les sociétés – Charge d'impôts

Au 31 décembre 2009, le montant des impôts différés activés est de 7 315 milliers d'euros contre 8 087 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

II – LE BILAN CONSOLIDE

Actif :

Les immobilisations

Les immobilisations corporelles s'établissent en valeur nette comptable à 416 K€ au 31 décembre 2009, contre une valeur nette comptable de 637 K€ au 31 décembre 2008.

Les autres actifs non courants

Parmi les autres actifs non courants les impôts différés actifs s'élèvent à 7 315 K€ au 31 décembre 2009, contre 8 087 K€ au 31 décembre 2008.

Les comptes clients et comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés s'élèvent à une valeur nette comptable de 15 377 K€ au 31 décembre 2009, contre 21 245 K€ au 31 décembre 2008, après prise en compte de dépréciations à hauteur de <1 610> K€ au titres d'exercices antérieurs.

Passif :

La situation nette de l'ensemble consolidé

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 12 343 K€ au 31 décembre 2009, contre 10 580 K€ au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 16,66 %.

Les provisions pour retraites et engagements assimilés

Les provisions pour retraites et engagements assimilés s'élèvent à 582 K€ au 31 décembre 2009, contre 515 K€ au 31 décembre 2008.

Les passifs courants du Groupe

Les passifs courants du Groupe s'élèvent à 34 462 K€ au 31 décembre 2009 contre 39 356 K€ au 31 décembre 2008. Au 31 décembre 2009, ce passif est principalement constitué de créances cédées au factor à hauteur de 12 623 K€

La trésorerie nette consolidée

La trésorerie nette consolidée du Groupe s'élève à 2 790 K€ au 31 décembre 2009, contre 877 K€ au 31 décembre 2008.

Analyse du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2009 par date d'échéance

Date d'échéance contractuelle*
(Art L.441-6-1 et Art D.441-4 du Code de commerce)

	Moins de 31 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	TOTAL TTC
Dettes à échoir**	1 320 736 €	0 €	0 €	0 €	1 320 736 €
Dettes échues***	441 964 €	42 025 €	139 726 €	1 184 689 €	1 808 405 €
Montant TTC	1 762 699 €	42 025 €	139 726 €	1 184 689 €	3 129 140 €

*Rappel des dispositions de la loi du 4/08/2008 : 45j fin de mois ou 60 j calendaires ou 30 j en l'absence d'accord

**Dette dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

***Dette dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

III - ACTIVITE ET RESULTATS CHIFFRES DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES AU COURS DE L'EXERCICE – PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes consolidés et aux méthodes d'évaluation, qui sont identiques à celles utilisées au cours de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2008.

Société UMANIS France SAS

Les comptes de la société UMANIS France, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 43 709 K€

Résultat net : 3 410 K€

Société UMANIS CONSULTING Sarl

Les comptes de la société UMANIS CONSULTING, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 440 K€

Résultat net : 240 K€

Société UMANIS MANAGED SERVICES Sarl

Les comptes de la société UMANIS MANAGED SERVICES, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 6 748 K€

Résultat net : <83> K€

Société UMANIS INSTITUT Sarl

Les comptes de la société UMANIS INSTITUT, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 862 K€

Résultat net : 222 K€

Société UMANIS Nord SAS

Les comptes de la société UMANIS Nord, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 1 271 K€

Résultat net : 165 K€

Société OPENBIZZ SARL (anciennement dénommée EURATID)

Les comptes de la société OPENBIZZ, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 78 K€

Résultat net : 16 K€

Société GENIUS INFORMATIQUE SARL

Les comptes de la société GENIUS INFORMATIQUE, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 141 K€

Résultat net : <104 > K€

Société UMANIS OUEST Sarl

Les comptes de la société UMANIS OUEST, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 3 848 K€

Résultat net 201 K€

Société YLIANCE SAS

Les comptes de la société YLIANCE, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 1 528 K€

Résultat net : <223> K€

Société UMANIS Belgique Sprl

Les comptes de la société UMANIS Belgique Sprl clos le 31 décembre 2009 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 34 K€

Résultat net : 153 €

Société UMANIS INNOVATIVE SERVICES Sprl (ESPAGNE)

Les comptes de la société UMANIS INNOVATIVE SERVICES Sprl, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 1 632 K€

Résultat net 2 528 €

Société UMANIS LUXEMBOURG SA

Les comptes de la société UMANIS Luxembourg clos le 31 décembre 2009 font apparaître :

Chiffre d'affaires 928 K€

Résultat net : 852 €

Société UMANIS Suisse Sarl

Les comptes de la société UMANIS Suisse, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0
Résultat net : <41 > KCHF (<28> K€)

Société UMANIS Royaume-Uni Ltd

Les comptes de la société UMANIS Royaume-Uni, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€
Résultat net : 0 K€

Société DAS KAPITAL SA

Les comptes de la société DAS KAPITAL, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€
Résultat net : 0 K€

Société CIRCE INFORMATIQUE SARL

Les comptes de la société CIRCE INFORMATIQUE, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€
Résultat net : 0 K€

Société XERIUS CONSULTING SARL

Les comptes de la société XERIUS CONSULTING, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 €
Résultat net : 0 K€

Société UMANIS Allemagne GmbH

Les comptes de la société UMANIS Allemagne, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€
Résultat net : 0 K€

Société UMS Technology Sarl

Les comptes de la société UMS TECHNOLOGY, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€
Résultat net : <3> K€

Société UMS Courtage Sarl

Chiffre d'affaires HT : 0 K€
Résultat net : 0 K€

Société UMANIS Innovative Services (MAROC)

Les comptes de la société UMANIS Innovative Services, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€
Résultat net : 0 K€

Société UMANIS Finlande

Les comptes de la société UMANIS Finlande, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€
Résultat net : 0 K€

Société UMANIS Danemark

Les comptes de la société UMANIS Danemark, clos le 31 décembre 2009, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€
Résultat net : 0 K€

UMANIS Italie SRL et UMANIS Pologne Sp Zoo

Ces sociétés ont été mises en sommeil ; aucun chiffre d'affaires ni aucun résultat n'a été dégagé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

SECTION 3 – PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE

Le Groupe intervient sur des marchés concurrentiels où les marges sont tirées vers le bas par la concurrence, procédant à des délocalisations de tout ou partie de leur activité afin d'abaisser les coûts de main d'œuvre (offshoring).

Une orientation vers des marchés à plus forte marge est recherchée en permanence :

- création de centres de services pour l'activité SSII
- intégration du savoir faire en open source pour l'activité SSII
- recherche de prestations multicanal pour le Contact center (call one interactive)
- contrats de recherches internationaux pour la CRO.

Sur l'année 2009 :

- les prix de vente (TJ) sont tirés vers le bas par des sociétés qui n'ont pas d'autres choix que de « brader » leurs consultants en inter-contrat,

- Les services achat des clients profitent de la situation pour exercer une pression sur les prix,
- L'offshore et le nearshore sont des nécessités pour garder des marges acceptables,
- Les difficultés de recruter des talents expérimentés qui préfèrent attendre la sortie de crise pour rechercher un nouvel emploi,
- Le marché devient davantage un marché de forfait, ce qui est une donnée positive pour le Groupe.

Les principaux objectifs du Groupe pour 2010 sont de :

- poursuivre l'amélioration de la rentabilité de l'activité,
- maintenir le taux d'inter contrat,
- renouer avec la croissance.

La croissance du Groupe prévue pour l'exercice 2010 s'annonce en conformité avec celle prévue pour le marché.

Les fonds propres du Groupe sont en amélioration, ils s'établissent à 12 372 K€ au 31 décembre 2009 contre 10 672 K€ au 31 décembre 2008.

Les ratios d'endettement fournisseurs du Groupe sont donc les suivants:

- 5,64 % (contre 6.7 % en 2008) pour le ratio dettes fournisseurs/chiffre d'affaires.
- 0,25 % (contre 0.38 % en 2008) pour le ratio dettes fournisseurs/fonds propres.

Il est précisé que la Société recourt à l'affacturage pour financer son Besoin en Fonds de Roulement.

SECTION 4 – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE UMANIS SA (LA « SOCIETE »)

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La Société détient des participations dans plusieurs sociétés constituant le Groupe dont elle est la société mère, lequel se classe parmi les plus importants du marché français de la Business Intelligence (BI), de la gestion de la relation client (CRM) et de l'architecture de systèmes (EAI).

Le Groupe propose une offre cohérente et globale aux entreprises (solutions orientées clients, intégrant BI, CRM, e-Business, SCM, contact center, conseil stratégique, conseil en organisation, conseil en innovation...).

L'action de la Société est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris S.A. sur la liste Eurolist C sous le code ISIN FR 0000066771.

II - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Augmentation de capital du 27 mai 2009

Par décision du conseil d'administration du 27 mai 2009, agissant dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte de la Société réunie le 28 juin 2005 aux termes de sa dix-septième résolution, la Société a procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 83.618,48 euros, moyennant la création et l'émission de 760.168 actions au titre de l'attribution définitive d'actions gratuites octroyées par le conseil d'administration du 21 mai 2007.

Le capital social de la Société a ainsi été porté à la somme de 2.792.369,58 €

Depuis cette date, le capital de la Société ressort ainsi à 2.792.369,58 € composé de 25.385.178 actions de 0,11 € de valeur nominale chacune.

Conformément à la réglementation, un rapport sur l'utilisation de la délégation susvisée a été établi au jour où le conseil d'administration de la Société en a fait usage. Celui-ci vous est présenté à l'occasion de la présente assemblée générale ordinaire annuelle.

III - RESULTATS CHIFFRES DE L'EXERCICE – LE COMPTE DE RESULTAT ET LE BILAN DE LA SOCIETE

A titre liminaire et conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 font apparaître un montant de <82 906> € de dépenses visées à l'article 39-4 dudit Code, non déductibles du résultat fiscal.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater précité, il vous sera demandé d'approuver le montant de ces dépenses non déductibles du résultat fiscal.

La société UMANIS France a déposé, en fin d'année 2009, auprès de l'Administration Fiscale, un dossier en vue de l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche pour un montant global de 1 098 593 €

L'Administration Fiscale a confirmé récemment que la demande était recevable et que compte tenu des procédures actuelles de règlement ce montant parviendra très prochainement à la société UMANIS France qui a choisi de comptabiliser le CIR généré au cours de l'exercice, en impôt.

Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 à 4 450 683 € et le total des produits d'exploitation à 5 089 265 €

Les charges d'exploitation se sont élevées à <6 351 633> € principalement provenant des postes « Autres achats et charges externes » et « salaires et traitements » pour <4 476 122> € et des charges de personnel pour <1 875 511> €

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2009 ressort à 613 144 €

Résultat financier

Le résultat financier au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2009 ressort à <1.632.249> €

Résultat net

Le résultat courant avant impôt au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2009 s'établit à une perte nette comptable de <1.019.106> €

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de 27.837 € le résultat constaté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, se traduit par une perte nette comptable de <991 269> €

IV - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ainsi qu'il suit :

Soit	<991 269> €
au compte de report à nouveau qui, de :	<24 821 854>€
sera ainsi porté à :	<25 813 123>€

V - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ANTERIEURS

Nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices sociaux clos.

VI – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de <82 906> euros.

VII – TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article L 225-91 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au titre des cinq derniers exercices.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en application des articles R225-81, R-225-83 et R225-102 du Code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	Exercice N - 31/12/2009	Exercice N -1 31/12/2008	Exercice N-2 31/12/2007	Exercice N-3 31/12/2006	Exercice N-4 - 31/12/2005
En Euros					
I. Capital social	2 792 370 €	2 708 751 €	2 705 058 €	2 152 711 €	2 152 711 €
Nombre des actions ordinaires existantes	25 385 178	24 625 010	24 591 445	19 570 101	19 570 101
Nombre maximal d'actions futures à créer					
* par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
* par exercice de droits de souscription	2 172 700	2 172 700	2 172 700	2 057 681	2 057 681
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 450 683 €	2 841 814 €	3 462 963 €	2 534 247 €	3 884 363 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-992 580 €	-599 829 €	-355 474 €	-977 940 €	622 303 €
Impôt sur les bénéfices	0 €	0 €	278 000 €	188 726 €	26 250 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-991 269 €	-798 379 €	-95 090 €	-4 039 286 €	-2 012 366 €
Résultat distribué	- €	- €	- €	- €	- €
III. Résultat par actions					
Résultat après impôt, participation des salariés, avant dotation aux amortissements et provisions	-0,03 €	-0,03 €	-0,01 €	-0,05 €	0,03€
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-0,03 €	-0,03 €	-0,00 €	-0,21 €	-0,11 €
Dividende attribué par action	- €	- €	- €	- €	- €
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	23	21	23	35	31
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 229 298 €	1 266 967 €	1 486 185 €	1 148 297 €	1 345 544 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres...)	646 212 €	640 363 €	759 534 €	611 254 €	632 480 €

VIII – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2010

Augmentation de capital du 23 mars 2010

Par décision du conseil d'administration du 23 mars 2010, agissant dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte de la Société réunie le 29 juin 2007 aux termes de sa vingt-deuxième résolution, la Société a procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 49.871,47 euros, moyennant la création et l'émission de 453.377 actions au titre de l'attribution définitive d'actions gratuites octroyées par le conseil d'administration du 19 mars 2008.

Le capital social de la Société a ainsi été porté à la somme de 2.842.241,05 €

Depuis cette date, le capital de la Société ressort ainsi à 2.842.241,05 € composé de 25.838.555 actions de 0,11 € de valeur nominale chacune.

Conformément à la réglementation, un rapport sur l'utilisation de la délégation susvisée a été établi au jour où le conseil d'administration de la Société en a fait usage. Celui-ci vous est présenté à l'occasion de la présente assemblée générale ordinaire annuelle.

SECTION 5 - DETENTION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

I - EVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2009, le cours unitaire de l'action UMANIS a oscillé entre 0,29 € (le 2/01/2009) et 0,69 € (le 26/10/2009).

II - INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE, SUR LES MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ET SUR LES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

A l'exception des actionnaires et des membres composant le concert visé ci-dessous, et à la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient un nombre d'actions correspondant aux seuils suivants : plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, des dix-neuf vingtièmes.

Il n'existe pas, à ce jour, de disposition dans les statuts de la Société prévoyant un seuil statutaire déclenchant une obligation d'information portant sur la détention de fractions du capital ou des droits de vote inférieure à celle du vingtième ci-dessus.

Conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, aucun franchissement de seuils, tant en droits de vote qu'en capital, n'a été déclaré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et du marché.

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-13 modifié par la loi 2008-1774 du 17 décembre 2008, il est ici précisé qu'au 31 décembre 2009, le concert existant entre Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et la société LP qu'il contrôle, Monsieur Olivier POULIGNY et la société OPY qu'il contrôle, et Monsieur Laurent LE MOIGNE (sur la base d'un capital composé au 31 décembre 2009, de 25.385.178 actions, auxquelles sont attachés 36.357.816 droits de vote), détenait 11.284.322 actions de la Société, auxquelles sont attachés 21.651.614 droits de vote, soit 44,452 % du capital et 59,551 % des droits de vote de la Société, de la façon suivante :

	Actions	% capital	Nombre de voix	% droits de vote
M. Laurent PIEPSZOWNIK	8 089 639	31,867	16 179 278	44,500
Société civile LP	755 542	2,976	1 349 449	3,711
<i>Concert L Piepszownik / LP</i>	<i>8 845 181</i>	<i>34,844</i>	<i>17 528 727</i>	<i>48,212</i>
M. Laurent LE MOIGNE	315 700	1,244	593 815	1,633
M. Olivier POULIGNY	2 122 441	8,361	3 528 072	9,704
SC OPY	1 000	NS	1 000	NS
Total de concert	11 284 322	44,452	21 651 614	59,551

III - DESCRIPTION DES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En cas d'offre publique facultative ou obligatoire, la structure et la détention du capital social de la Société par un groupe majoritaire d'actionnaires agissant de concert et détenant collectivement plus du tiers des actions et plus de la majorité des droits de vote composant le capital social de la Société, peut compromettre le succès de l'opération si lesdits actionnaires n'envisagent pas d'apporter leur participation respective à l'initiateur de l'offre.

Aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions en dehors des exigences légales et réglementaires n'est prévue dans les statuts de la Société.

En dehors de l'action de concert mentionnée au paragraphe ci-dessus du présent rapport, la Société n'a pas connaissance d'autres éléments visés à l'article L.225-100 alinéa 3 du Code de Commerce, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

IV - AUTORISATION DE RACHETER LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 30 juin 2008 à l'effet de statuer sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, aux termes de sa quatorzième résolution, a renouvelé l'autorisation accordée au conseil d'administration, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir en bourse les actions propres de la Société dans la limite de 10% du nombre des actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

Le conseil d'administration a décidé au cours de sa séance du 26 septembre 2008, d'utiliser cette autorisation dont la durée de validité est de 18 mois à compter de ladite assemblée générale, soit jusqu'au 30 décembre 2009.

La mise en œuvre de ce programme a été confiée initialement à la société Fortis Bank par la signature d'un contrat de mandat de rachat d'actions.

Il est rappelé que les objectifs de ce programme sont les suivants :

- de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres donnant accès au capital, (b) des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (c) de l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et (d) de l'attribution ou la cession aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- la remise de titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations financières de croissance externe,
- de l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, des titres ainsi achetés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et dans le cadre de la politique financière du Groupe et de la remise en paiement de titres Umanis, Fortis Bank puis, à compter du 21 septembre 2009, la société de bourse Gilbert Dupont, ont procédé à l'achat, pour le compte d'UMANIS SA, de 867 630 actions UMANIS, représentant 3,42 % du capital d'UMANIS SA au 31 décembre 2009, à un cours moyen d'achat de 0,457 euros, dont le montant des frais de négociation s'est élevé à 859,47 €HT.

La société n'a procédé à aucune cession ni annulation de ses titres ainsi acquis.

Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions inscrites au nom d'UMANIS SA s'élève donc à 867 630 pour une valeur de 396 506,91 euros (soit à une valeur moyenne par action évaluée à son cours d'achat de 0,457 euros)

V - COMPTE RENDU DE L'UTILISATION FAITE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUELLEMENT EN COURS

Conformément aux dispositions légales, est joint au présent rapport le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs conférées au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

Actions et valeurs mobilières

Attribution de bons de souscriptions d'actions

A. Nous vous rappelons qu'aux termes de la vingt-et-unième résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2004, le conseil d'administration a été autorisé à émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions, avec une limite en terme de nombre maximal d'actions nouvelles émises par exercice des bons fixée à 1.564.418 actions.

B. Usant de la délégation qui lui a été consentie, le conseil d'administration, aux termes de ses délibérations prises le 20 juillet 2004, a procédé à l'émission de 537.000 bons de souscription d'action (BSA) attribués gratuitement, dits « BSA 07-04 », donnant droit à leur titulaire de

souscrire, au moyen de chaque bon, à une (1) action de la Société au prix unitaire de 0,716 € à libérer en totalité lors de la souscription, au profit de salariés bénéficiant d'un statut élevé dans le Groupe.

Au 31 décembre 2009, 4.795 BSA 07-04 restants sont arrivés à expiration.

Options de souscription d'actions (stock options)

Aucun plan de souscription d'actions n'a été mis en place par la Société au cours de l'exercice écoulé.

VI - ACTIONNARIAT DES SALARIES

Il n'existe pas, à la date du 31 décembre 2009, de Plan d'Epargne Entreprise ouvert aux salariés des sociétés du Groupe.

SECTION 6 - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

I - MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous rappelons que l'ensemble des informations qui suit correspond aux mandats sociaux qui ont été exercés au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Autres fonctions exercées par les mandataires sociaux au sein du Groupe

Prénom, Nom Mandat social	Autres fonctions au sein de la Société et/ou du Groupe
Laurent Piepszownik Président Directeur Général – Administrateur	Président de : UMANIS FRANCE UMANIS Luxembourg Gérant de : OPENBIZZ UMS Technology UMANIS CONSULTING UMANIS MANAGED SERVICES GENIUS INFORMATIQUE XERIUS CONSULTING CIRCE INFORMATIQUE DAS KAPITAL
Olivier Poulligny Directeur Général Délégué - Administrateur	Président de : YLIANCE UMANIS Nord Directeur Général de : UMANIS FRANCE Gérant de :

	UMANIS OUEST UMANIS INSTITUT
Laurent Le Moigne Administrateur	Non salarié Aucune fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe
Frank Mouchel Administrateur	Non salarié Aucune fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe
Ludovic Marty Administrateur	Non salarié Aucune fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe

Mandats et/ou fonctions exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés

Prénom, Nom Mandat social	Mandats et/ou fonctions exercés dans d'autres sociétés
Laurent Piepszownik Président Directeur Général Administrateur	Liquidateur (liquidation amiable) de : VISPORT (depuis le 27/11/2007) SPORTAIL (depuis le 10/12/2007) Gérant de : Société Civile LP CHANTE A COOK
Olivier Pouligny Administrateur Directeur général Délégué	Gérant de : Société Civile OPY
Laurent Le Moigne Administrateur	Président de : LE VIN DANS TOUS SES ETATS (LVDTSE) Gérant de : LE VIN EN TETE LE VIN EN TETE PRO
Frank Mouchel Administrateur	Administrateur de : AXA Epargne Entreprise HOSTA Membre du Conseil de Surveillance : SERVICES EPARGNE ENTREPRISE Directeur de : AXA France SERVICES
Ludovic Marty Administrateur	Président de : PRAGMATY SAS

Rémunération totale et avantages en nature versés aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Prénom, Nom	Rémunération brute / an			Société de rattachement
	Fixe	Variable	Avantages en nature	
Laurent PIEPSZOWNIK (PDG)	188 118,00 €	23 416,00	4 327,00 €	UMANIS SA
Olivier POULIGNY (DG)	192 021,00 €	19 513,00 €	8 083,00 €	UMANIS SA
Laurent LEMOIGNE (Administrateur)	- €	Néant	- €	UMANIS SA
Frank MOUCHEL (Administrateur)	- €	Néant	- €	UMANIS SA
Ludovic MARTY (Administrateur)	- €	Néant	- €	UMANIS SA

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Jetons de présence

La Société a versé un montant de 100.000 € au titre de jetons de présence au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il vous sera demandé de bien vouloir allouer au conseil d'administration une enveloppe globale maintenue à 100.000 € au titre de jetons de présence pour la période courant entre le 25 juin 2010 et 24 juin 2011.

Il vous sera demandé de prendre acte que leur répartition sera faite par le conseil d'administration entre ses membres, conformément aux dispositions statutaires.

Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 : Néant

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) attribués à des mandataires sociaux : Néant

Actions gratuites attribuées à des mandataires sociaux : Néant

Engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci : Néant

Rémunération totale et avantages en nature versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées par la Société (Société UMANIS France - Société UMANIS MANAGED SERVICES (ex CALL ONE) - Société UMANIS CONSULTING - Société UMS-Technology – Société OPENBIZZ - Société GENIUS INFORMATIQUE, Société CIRCE INFORMATIQUE, Société XERIUS CONSULTING, Société UMANIS Ouest, Société UMANIS Nord, Société YLIANCE, Société UMANIS Institut - Filiales étrangères) : Néant

Indemnités de départ à la retraite des mandataires sociaux

L'indemnité de départ à la retraite est provisionnée comme suit :

- M. L. PIEPSZOWNIK : 28 815 €

- M. O. POULIGNY : 20 089 €

Options de souscription ou d'achat d'actions, BSA et BSPCE exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 : Néant

Engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci : Néant

L'ensemble des éléments d'informations concernant la rémunération des dirigeants vous est précisé dans le rapport établi par le Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle mises en place par la Société, notamment des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux de la Société et consolidés du Groupe. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, ce rapport est annexé au présent rapport et sera publié dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

II - ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5.000 € REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009 PAR LES DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après l'état récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 € réalisées par les membres du conseil d'administration et les personnes visées aux articles L.621-18-2 et R.621-23 du Code Monétaire et Financier, portées à la connaissance de la Société :

Nom et prénom de la personne concernée	Qualité	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire net	Montant de l'opération
Laurent PIEPSZOWNIK	Président Directeur Général de la Société	Néant				
Olivier POULIGNY	Administrateur - Directeur Général Délégué de la Société	Néant				
Laurent LE MOIGNE	Administrateur de la Société	Vente	22/10/2009	20.000	0,61	12.200
Société Civile LP	Personne visée à l'alinéa c de l'article L621- 18-2 du Code Monétaire et Financier	Vente	01/12/2009	12.555	0,51	6.403
		Vente	03/12/2009	10.000	0,50	5.000
		Néant				
Frank MOUCHEL	Administrateur de la Société	Néant				
Ludovic MARTY	Administrateur de la Société	Néant				

III - SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons que les mandats de Messieurs PIEPSZOWNIK, POULIGNY et LE MOIGNE viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

Aussi votre conseil d'administration vous propose de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Laurent LEMOIGNE mais de renouveler les mandats de Messieurs PIEPSZOWNIK et POULIGNY pour une nouvelle période de six années, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les mandats de Messieurs Ludovic MARTY et Frank MOUCHEL, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2008, pour une période de six années, prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

IV - SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que :

Les mandats du Cabinet EXELMANS - Audit & Conseil, co-Commissaire aux comptes titulaire, et du Cabinet Présence Audit et Conseils, co-Commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2008 pour une période de six exercices sociaux devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Que les mandats de votre co-Commissaire aux comptes titulaire, la société Deloitte & Associés, et de votre co-Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Claude ESPERON DESSAUX, viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

Aussi votre conseil vous propose de renouveler le mandat de la Société Deloitte & Associés en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire pour une nouvelle durée de six exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 et de désigner le cabinet BEAS, situé 4 villa Houssay à Neuilly sur seine (92200) en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Claude ESPERON DESSAUX, pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Nous vous précisons que l'Autorité des Marchés Financiers n'a pas formulé d'observations sur le renouvellement envisagé des mandats des co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

SECTION 7 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

En application des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, nous vous rappelons que vous serez appelés à vous prononcer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux conventions et engagements intervenus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à savoir :

- conventions directement intervenues, ou par personne interposée, entre la Société et l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, ou avec une entreprise dans laquelle l'un des dirigeants de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou dirigeant de cette entreprise.
- engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, concernant l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du code de Commerce, ou concernant une entreprise dans laquelle l'un des dirigeants de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou dirigeant de cette entreprise de façon générale.

SECTION 8 - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009 - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE,

Il vous sera donné lecture du rapport général de vos commissaires aux comptes sur la vérification des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il vous sera également donné lecture du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, ainsi que du rapport de vos commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

En tant que de besoin, nous vous informons que, conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le conseil d'administration a approuvé au cours de sa séance du 29 avril 2010, les termes du rapport du président du conseil d'administration.

SECTION 9 - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX, QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture des rapports susvisés, de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils vous sont présentés, de donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion de l'exercice écoulé et d'approuver également les opérations visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

SECTION 10 – INFORMATIONS GENERALES SUR LA GESTION DU GROUPE

I - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2010, DATE D'OUVERTURE DE L'EXERCICE SOCIAL EN COURS

Moratoire fiscal

Le montant des intérêts de retard à verser à l'Administration Fiscale (le moratoire étant arrivé à terme le 10 septembre 2008) a été porté à la connaissance de la société UMANIS SA en début d'année 2010 de façon officieuse. Sans que ce montant ait un caractère définitif, une provision de 800 k€a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2009.

II - PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

L'essentiel des progrès a porté sur l'amélioration du contrôle interne, ce qui a permis un meilleur contrôle des coûts et notamment un suivi minutieux du taux d'inter contrat.

Grâce au renforcement du service Recrutement, nous avons pu maintenir un niveau de recrutement en rapport avec nos besoins.

III - ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE LA SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES - INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE MARCHE

La Société et ses filiales facturent et achètent dans la devise de chaque pays et ne prennent donc pas de risque de change. Les prestations intra groupe sont facturées en euros. Il n'y a pas de couverture de change sur ces factures.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers ayant une influence sur l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits.

Les principaux risques et incertitudes pesant sur la Société et le Groupe sont les suivants.

Les risques présentés ci-dessous sont ceux que la Société considère comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

1- RISQUES LIES A L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

La réussite future du Groupe dépend, dans une large mesure, de sa capacité à recruter, former et fidéliser des professionnels disposant de fortes compétences techniques dans les différents niveaux d'expérience requis par son activité.

Toute difficulté dans le recrutement, la formation ou la fidélisation d'un nombre suffisant de salariés qualifiés, pourrait donc freiner la croissance du Groupe. Les professionnels très qualifiés sont rares, la crise économique n'encourage pas la mobilité. Le Groupe pourrait donc rencontrer des difficultés à recruter le nombre souhaité de salariés qualifiés afin d'assurer son plan de développement.

La valeur de la Société et de son Groupe, sa capacité d'innovation, sa croissance et ses résultats reposent essentiellement sur les compétences de ses collaborateurs en général, et les collaborateurs clés en particulier.

2- CAPACITE A FIDELISER LES COLLABORATEURS

La fidélité est un élément clé de la croissance du Groupe. Or, aujourd'hui dans le domaine des nouvelles technologies, on constate le plus souvent un déficit des offres par rapport à la demande en ressources humaines. Le Groupe a mis en place une politique de ressources humaines qui vise à fidéliser les collaborateurs et à en faciliter le recrutement.

Ainsi, le Groupe a développé une culture d'entreprise forte et mis en place une politique de fidélisation comprenant :

- une politique de gestion des ressources humaines dynamique,
- une politique de rémunération motivante et adaptée aux conditions de marché,
- des locaux offrant un cadre de travail agréable,
- une politique de formation permanente.

Ces atouts doivent permettre de procéder aux embauches nécessaires à la réalisation du plan de développement et contribuer à limiter le taux de turnover. Cette politique a déjà porté ses fruits puisque le turnover tend à diminuer.

3- RISQUES LIES AU MARCHE

La capacité du Groupe à gérer efficacement sa rentabilité face à la conjoncture économique et financière difficile et maintenir son niveau d'activité, lui impose de mettre en œuvre, améliorer et utiliser efficacement l'ensemble de ses ressources. En particulier, le Groupe devra continuer à développer ses infrastructures, ses procédures financières et d'exploitation, remplacer ou mettre à niveau ses systèmes d'information, recruter, former, motiver, gérer et retenir les collaborateurs clés.

4- RISQUES LIES AUX PERSONNES CLES

Le succès du Groupe dépend de manière significative de quelques hommes/femmes clés. Le départ ou l'indisponibilité prolongée d'une de ces personnes pourrait être dommageable pour la Société et son Groupe même si le Comité de Direction saurait pallier un tel cas de figure.

La Société est en train de mener une réflexion pour mettre en place des mesures d'incentive pour ses salariés clés.

5- RISQUES LIES A LA TECHNOLOGIE

Le Groupe maîtrise des technologies innovantes (CRM, BI, E-business ...) qui sont installées dans les entreprises clientes. Les dirigeants de la Société et du Groupe n'ont pas connaissance de l'existence de techniques émergentes susceptibles de remettre en cause l'utilisation de ces technologies et donc leur mise en œuvre dans les entreprises clientes.

Les prévisions sont essentiellement fondées sur des produits existants intégrant une technologie maîtrisée.

Par ailleurs, le service marketing suit avec attention l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché.

6- RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe n'est pas soumis à une réglementation ou convention fiscale particulière. Les contraintes de confidentialité auxquelles sont soumises les sociétés du Groupe sont celles habituellement rencontrées dans le cadre des relations normales de travail. Les litiges survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été dûment provisionnés dans les comptes de la Société.

A ce titre, nous relevons le contentieux qui oppose l'organisme de formation, DEMOS et les sociétés UMANIS France et UMANIS Institut.

Il s'agit d'une procédure contentieuse à caractère commerciale initiée par la société DEMOS devant le TGI de Paris le 23 décembre 2008.

L'audience des plaidoiries est fixée au 13 septembre 2010 pour une décision devant intervenir avant le 31/12/2010. L'état actuel de la procédure ne permet pas de quantifier le risque. Toutefois, par mesure de précaution, le groupe a constitué une provision à hauteur de 500 K€

7- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Selon le Livre VII du Code de Propriété Intellectuelle, une marque enregistrée par l'INPI permet de disposer d'un droit de propriété sur ce signe; l'atteinte à celui-ci sous forme de reproduction ou d'imitation, y compris au moyen d'un dépôt postérieur, constitue une contrefaçon, qui peut donner lieu à des sanctions aussi bien civiles que pénales. Conformément au principe de spécialité, une marque est protégée pour les produits et services identiques ou similaires à ceux désignés dans le dépôt, dès lors qu'il existe un risque de confusion dans l'esprit du public. La marque fixe l'image de l'entreprise et la protège contre les usurpateurs en offrant à la Société un monopole d'exploitation et des moyens efficaces pour la défendre.

La marque UMANIS est propriété de la Société et a été déposée pour la France en 2000.

Le Groupe s'appuie sur des droits de propriété intellectuelle qui sont le support de son savoir-faire technologique et de son identité commerciale. Il est donc très important pour la Société de s'assurer une protection juridique efficace.

Les codes source des logiciels conçus et développés par la Société pour son compte propre sont déposés auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP).

Ces brevets ont été déposés, délivrés ou sont en cours d'examen en France et/ou à l'étranger.

Enfin, la Société est titulaire de noms de domaine parmi lesquels umanis.com, umanis.fr, umanis.net et umanis.org.

8- DEPENDANCES EVENTUELLES

Néant

9- PARTENARIATS

A ce jour, la Société et son Groupe sont actuellement partenaires avec notamment les sociétés suivantes : Oracle, SAS, SAP/BO, Excentive et e-Deal.

Au cours de l'exercice 2009, la Société et son Groupe n'ont pas conclu de partenariat commercial ou technologique d'une importance telle que la remise en cause de celui-ci soit susceptible d'affecter leurs perspectives.

10- ACTIFS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION

A ce jour, la Société et son Groupe possèdent tous les actifs nécessaires à son exploitation. Aucun de ces actifs ne fait l'objet d'une sûreté, d'un nantissement ou d'un privilège quelconque susceptible de leur en empêcher la libre disposition.

11- ASSURANCES

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la politique de gestion des risques de la Société et de son Groupe est gérée en collaboration avec deux courtiers d'assurance, AXA France IARD et Conseils & Risques Financiers pour la France, afin d'avoir une politique de couverture adaptée à son activité. La Société a souscrit à ce jour diverses polices d'assurances couvrant principalement les risques suivants :

- Un contrat d'assurance multirisque pour les bureaux qui couvre les cas d'incendie, dégât des eaux et bris de glace, vandalisme, attentats... avec franchise.
- Une assurance en responsabilité civile professionnelle et exploitation tous dommages confondus de 8.000.000 € par an et par sinistre (dont dommages matériels et immatériels consécutifs : 1.500.000 € avec une franchise de 1.000 €; dommages immatériels non consécutifs : 3.000.000 € avec une franchise de 40.000 €).
- Un contrat couvrant la responsabilité des dirigeants de droit et de fait a été renouvelé.

Tous les risques significatifs connus à ce jour font l'objet d'une convention d'assurance. Par ailleurs, le Groupe ne dispose d'aucune compagnie d'assurance captive.

12- RISQUES LIES A LA CONCURRENCE

La concurrence sur le marché du conseil en CRM et de la BI est très forte. Si le Groupe ne parvient pas à rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs, son activité, son résultat d'exploitation et sa situation financière pourraient s'en trouver affectés. Le Groupe se trouve en compétition avec les grands intégrateurs de technologies, les grands cabinets d'audit, les cabinets internationaux de conseil en stratégie et d'autres sociétés de conseil en CRM et en BI. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs.

Les mesures mises en œuvre pour palier les effets d'un environnement concurrentiel sont résumées dans le chapitre sur la politique commerciale du Groupe. Jusqu'à présent, cette politique a permis à la Société de se maintenir dans le peloton de tête du classement des entreprises spécialisées en BI.

13- NOUVEAUX ENTRANTS SUR LE MARCHE

La principale barrière à l'entrée sur le marché est constituée par le montant des investissements humains qu'un nouvel intervenant qui souhaiterait, ex-nihilo, pénétrer ce marché devrait consentir au moins à trois niveaux.

Premièrement, la mise en œuvre d'une offre décisionnelle pour les entreprises nécessite une expérience qui couvre l'ensemble des métiers de l'entreprise : ressources humaines, finances, marketing, commercial, achats, gestion du risque, pilotage des systèmes d'information. Au-delà de problématiques fonctionnelles, la mise en œuvre des solutions répond également aux spécificités des secteurs d'activité tels que les télécommunications, la distribution, la banque, l'assurance, l'industrie pharmaceutique, le secteur public, les services.

La mise en œuvre d'un tel pilotage de la performance de l'entreprise, qui optimise son organisation et ses coûts, est généralement confiée à un prestataire très expérimenté. La Société, créée en 1990, fait partie des plus importantes sociétés opérant dans le secteur de Business Intelligence (BI) et du CRM en France selon les analyses publiques du groupe PAC.

La deuxième barrière à l'entrée sur le marché est constituée par la capacité à affecter à un projet un nombre suffisant de consultants expérimentés et encadrés. La Société, depuis plus de 15 ans, a élaboré un processus de recrutement et d'encadrement des consultants qui leur permet de s'intégrer rapidement parmi les 750 salariés du Groupe.

Enfin, la troisième barrière à l'entrée sur ce marché, est constituée par la stratégie d'alliances que peut nouer une entreprise comme la Société avec les éditeurs de logiciels. Ainsi, il est remarquable de constater que depuis de nombreuses années, la Société a conclu divers partenariats notamment avec SAS, premier éditeur mondial de business intelligence et de business analytics, avec UBMATRIX, SAP, ORACLE, Microsoft.... Le Groupe va pouvoir proposer à ses clients la mise en œuvre d'une solution complète (logiciel et service) pour répondre à leurs besoins décisionnels.

14- RISQUES LIÉS AUX ACQUISITIONS FUTURES ET LEUR INTEGRATION

La Société n'exclut pas de procéder dans le futur à de nouvelles acquisitions de sociétés ou des prises de participation. Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés à mettre en œuvre sa politique d'acquisition en raison notamment de l'existence d'offres concurrentes sur les sociétés cibles ou de l'évolution du cours de l'action qui pourrait rendre le paiement par échange d'actions moins intéressant. Ces acquisitions pourraient entraîner une dilution de l'actionnariat actuel de la Société, un recours à l'endettement financier, des pertes éventuelles ou bien encore la constitution de provisions liées à la nécessité de constater une dépréciation de la valeur des divers actifs issus de cette augmentation. Elles pourraient aussi avoir un impact négatif sur sa rentabilité et celle de ses actionnaires.

En outre, toute acquisition implique un certain nombre de risques liés notamment aux difficultés d'intégration des activités, technologies, produits et des équipes de la société rachetée.

15- RISQUES CLIENTS

Pour suivre notre carnet de commandes, nous disposons d'un outil informatique de gestion commerciale, alimenté en temps réel, qui nous restitue l'ensemble des projets, du stade de la proposition jusqu'à la signature du contrat.

16- RISQUES FOURNISSEURS

Néant

17- RISQUES DE MARCHE

La principale partie du passif de la Société est constituée de dettes non financières.

Instruments financiers

Le Groupe n'a eu recours à aucun nouvel instrument financier. Le Groupe facture et achète dans la devise de chaque pays et ne prend donc pas de risque de change. Les prestations intra groupe sont facturées en euro. Il n'y a pas de couverture de change sur ces factures.

18- RISQUES ET CONSEQUENCES DE L'ACTIVITE SUR L'ENVIRONNEMENT

La Société et ses filiales exercent des activités de prestations intellectuelles qui n'ont pas d'impact direct sur les ressources naturelles et l'environnement.

Concernant la revente de matériel informatique qui représente une part marginale du chiffre d'affaires social, la Société intervient uniquement en tant que revendeur. Le recyclage de ces matériels informatiques en fin de vie n'est pas de sa responsabilité.

19- PROCEDURES MISES EN PLACE POUR LE SUIVI DES RISQUES

Les procédures mises en place pour assurer le suivi et la mesure de ces différents types de risques figurent dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne.

20- FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe 6 ci-avant.

IV - INFORMATIONS RELATIVES A LA FAÇON DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE SON ACTIVITE

Conséquences environnementales :

Les activités de la Société et de ses filiales ne mettant en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication, ne constituent pas une agression de l'environnement naturel.

Conséquences sociales :

Informations sociales relatives à l'exercice 2009	
Informations concernant l'effectif	
Effectif total (au 31/12/2009) :	716
CDI :	584
CDD :	126
Stagiaires	6
Embauches :	487
- embauches de CDI :	120
- embauches de CDD :	327
Difficultés éventuelles de recrutement (analyses)	Non
Départs :	482
- licenciements :	59
- démission :	89
Heures supplémentaires	Le personnel non-cadre est essentiellement celui de la société UMANIS MANAGED SERVICES et leur travail s'effectue selon une modulation annuelle pour une périodicité 1 ^{er} sept N-1/31 août N+1. Pas d'heures supplémentaires. Le personnel cadre bénéficie d'un forfait annuel soit de 218 jours soit de 220 jours travaillés en fonction de la classification. Aucune heure supplémentaire n'est donc comptabilisée
Main d'œuvre extérieure à la Société	Recours au travail intérimaire : extrêmement rare

Informations sociales relatives à l'exercice 2009	
Informations relatives au plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi : effort de reclassement réembauches et mesures d'accompagnement :	Aucun plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi n'a été réalisé sur l'année 2009
Informations relatives au temps de travail	
Organisation du temps de travail : - effectif salarié à temps plein : - effectif salarié à temps partiel : Durée du travail pour les salariés : - à temps plein : - à temps partiel :	697 19 - 35 heures - les temps partiels varient principalement entre un 4/5 ^{ème} de temps et un mi-temps (souvent dans le cadre d'une reprise après congé maternité)
Motifs et durée de l'absentéisme :	L'absentéisme global au sein du Groupe a principalement pour cause la maladie et la maternité. On comptabilise 10 accidents du travail sur l'exercice
Evolution annuelle de la rémunération : égalité professionnelle hommes/femmes :	La proportion hommes / femmes est : en global : 43,72 % de femmes en global : 56,28 % d'hommes
Conditions d'hygiène et de sécurité : existence ou non de risques majeurs : fréquence des réunions du CHSCT : taux d'accident du travail :	Non Une fois par trimestre 1,1% en moyenne, sur l'ensemble des sociétés du Groupe
Emploi et insertion des travailleurs handicapés :	10 salariés en invalidité déclarés aux AGEFIPH
Œuvres sociales :	Les œuvres sociales sont gérées par le comité d'Unité Economique et Sociale. Un pourcentage minimum de 0,2% de la masse salariale leur est attribué
Importance de la sous-traitance :	La sous-traitance (interim) concerne uniquement les services administratifs.
Informations relatives à la prise en compte, par la Société, de l'impact territorial de ses activités quant à l'emploi et au développement territorial	La société UMANIS MANAGED SERVICES participe à la politique de l'emploi en région sur Pau
Eventuellement, relations avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les populations riveraines	Le Groupe entretient des liens privilégiés avec de nombreuses écoles d'ingénieurs. Il contribue à leur financement par l'attribution de la taxe d'apprentissage
Importance de la sous-traitance et la façon dont la Société promeut auprès de ses filiales et s'assure du respect par ses dernières des dispositions des conventions fondamentales de	Le Groupe, présent en Espagne, assure à l'ensemble des salariés un niveau de rémunération équivalent et ajuste éventuellement celui-ci si les niveaux de vie

Informations sociales relatives à l'exercice 2009	
l'Organisation Internationale du Travail.	locaux sont élevés, ce qui est naturellement le cas au Luxembourg
Façon dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.	Le Groupe recrute sur les marchés locaux d'emploi

SECTION 11 - AUTRES RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT EN LA FORME ORDINAIRE

I – RENOUELEMENT DE CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DESIGNATION D'UN NOUVEAU CO –COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Nous vous invitons à vous reporter à la Section 6 ci-avant.

II – RENOUELEMENT DU MANDAT DE DEUX ADMINISTRATEURS

Nous vous invitons à vous reporter à la Section 6 ci-avant.

III – JETONS DE PRESENCE

Nous vous invitons à vous reporter à la Section 6 ci-avant.

IV – APPROBATION DES COMPTES, QUITUS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés tels qu'ils ont été arrêtés par votre conseil d'administration et nous vous invitons à adopter les résolutions à titre ordinaire que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Nous vous remercions de votre confiance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

UMANIS

Société Anonyme

7-9, rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois Perret

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Exelmans Audit & Conseil
5, rue Erlanger
75116 Paris

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

UMANIS

Société Anonyme

7-9, rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois Perret

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société UMANIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Le contexte économique actuel, qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2008, entraîne pour les entreprises une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir, notamment au plan de leur activité. Ceci crée, cette année encore, des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

C'est dans ce contexte incertain que nous avons dû procéder à nos propres appréciations dont nous portons à votre connaissance les éléments suivants, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce :

Le paragraphe « Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de la note 1.3 de l'annexe aux états financiers expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le bien fondé de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Exelmans Audit & Conseil

Deloitte & Associés

Eric GUEDJ

Jean-Luc BERREBI

Umanis Sa Annexe Comptes sociaux 31 décembre 2009

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009 (en euros)

Bilan (En euros)

ACTIF	Exercice 2009			Exercice 2008	PASSIF	Exercice 2009	Exercice 2008
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net		Net	Net
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisation s Incorporelles	123 704	113 213	10 491	22 497	Capital	2 792 370	2 708 751
Immobilisations Corporelles	123 053	114 431	8 622	10 960	Prime d'émission	33 263 741	33 347 359
Immobilisations financières	19 741 451	2 810 989	16 930 461	16 988 530	Réserves		
					Réserve légale	7 634	7 634
					Réserves réglementées	0	0
					Autres	1 414	1 414
TOTAL Actif immobilisé	19 988 207	3 038 633	16 949 574	17 021 987	Report à nouveau	-24 821 854	-24 023 474
Actif Circulant :					Résultat de l'exercice	-991 269	-798 380
Stocks et encours					Provisions réglementées		
Marchandises					TOTAL Capitaux Propres	10 252 036	11 243 305
Avances et acomptes versés	0		0	110 291	Provisions pour risques et charges	1 002 025	194 022
Créances					Dettes :		
Clients et comptes rattachés	22 442 903	1 645 785	20 797 118	15 781 530	Emprunts et dettes assimilées	24 915 620	20 040 970
Créances Fiscales et sociales	541 362		541 362	155 408	Avances et acomptes reçus		
Autres	7 756 790	30 490	7 726 300	4 962 850	Fournisseurs et comptes rattachés	5 963 497	4 242 559
Valeurs mobilières de placement	12 351		12 351	0	Dettes fiscales et sociales	3 848 003	2 889 874
Disponibilités	131 535		131 535	714 954	Autres	199 682	155 346
Caisse	0		0	0	TOTAL Dettes	35 928 827	27 522 770
TOTAL Actif Circulant	30 884 942	1 676 275	29 208 667	21 725 032	Produits constatés d'avance	0	0
Charges Constatées D'avance	22 622		22 622	19 055			
TOTAL ACTIF	50 895 770	4 714 908	46 180 862	38 766 075			

Umanis Sa Annexe Comptes sociaux 31 décembre 2009

Compte de Résultat (En euros)

		Exercice 2009	Exercice 2008
Produits d'Exploitation			
	Ventes de Marchandises	0	0
	Production vendue (Biens et services)	4 450 683	2 841 814
	Montant net du Chiffre d'Affaires	4 450 683	2 841 814
	Production stockée		
	Production Immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises de provisions et amortissements	626 604	0
	Transferts de charges	11 945	9 678
	Autres produits	33	4 384
TOTAL Produits d'exploitation		5 089 265	2 855 876
Charges d'Exploitation			
	Achats de marchandises	-1 069	6 407
	Variation de stocks de marchandises	0	0
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
	Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements	0	0
	Autres Achats et charges externes	1 710 023	810 863
	Impôts taxes et versements assimilés	95 177	100 397
	Salaires et traitements	1 229 298	1 220 300
	Charges sociales	646 213	640 363
	Dotations aux amortissements et provisions		
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements	15 442	15 184
	Sur immobilisations : dotations aux Provisions	0	0
	Sur actif circulant : dotations aux provisions	11 084	0
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	0	0
	Autres Charges	769 954	56 677
TOTAL Charges d'exploitation		4 476 122	2 850 191
RESULTAT D'EXPLOITATION		613 144	5 685
Produits Financiers			
	De participation	0	0
	De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2985	0
	Autres intérêts et produits assimilés	151 465	189 028
	Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
	Différence positive de change	0	0
	Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement	0	2319,9
TOTAL Produits financiers		154 451	191 348
Charges Financières			
	Dotations aux amortissements et provisions	800 000	0
	Intérêts et charges assimilées	986 700	812 048
	Différences négatives de change	0	0
	Charges nettes sur cessions de valeur mobilières de placement	0	0
TOTAL Charges financières		1 786 700	812 048
RESULTAT FINANCIER		-1 632 249	-620 700
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-1 019 106	-615 015
Produits Exceptionnels			
	Sur opérations de gestion	150 693	41 048
	Sur opérations en capital	556 344	0
	Reprises sur provisions et transferts de charges	5 624 084	0
TOTAL Produits Exceptionnels		6 331 121	41 048
Charges Exceptionnelles			
	sur opérations de gestion	5 155 937	184 504
	Sur opérations en capital	1 100 565	31 130
	Dotations aux amortissements et provisions	46 783	8 780
TOTAL Charges Exceptionnelles		6 303 285	224 413
RESULTAT EXCEPTIONNEL		27 837	-183 365
Participation des salariés aux résultats			
Impôt sur les sociétés		0	0
BENEFICE OU PERTE		-991 269	-798 379

L'exercice social a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Les comptes sont présentés en Euros.

La Société détient des participations dans plusieurs sociétés constituant le Groupe dont elle est la société mère ainsi que la société consolidante.

L'action de la Société est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris S.A. sur la liste Eurolist C sous le code ISIN FR 0000066771.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1- Faits caractéristiques de l'exercice

- **Augmentation de capital**

La période d'acquisition des actions gratuites étant arrivée à terme, le conseil d'administration du 27 mai 2009 a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 83.618,48 euros moyennant la création et l'émission de 760.168 actions nouvelles, de 0.11 euro de valeur nominale chacune, émises sans prime d'émission et entièrement libérées, par prélèvement sur le compte de prime d'émission à concurrence de 83.618,48 euros.

- **Création d'une nouvelle filiale : Ums Courtage**

La société Ums Courtage, Sarl, au capital de 30.000€ a été créée au cours de l'exercice par Umanis SA dont elle détient 100% de parts composant le capital social. L'objet de cette nouvelle filiale consiste en l'exercice de la profession de courtier en assurances et réassurances.

- **Augmentation de la valeur des titres dans la filiale Umanis Nord**

La société Umanis SA a réglé au cours de l'exercice un complément de prix qui a augmenté la valeur des titres de participation composant le capital de sa filiale Umanis Nord qu'elle détient à 100%.

- **Contrôle fiscal**

La société Umanis SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2009 portant sur les années 2006 et 2007. Les correctifs qui en ont résulté ont été intégrés dans les comptes clos au 31 décembre 2009, calculés selon les modalités suivantes : A réception de la notification de redressement, la société a apporté des explications à l'Administration Fiscale. Celle-ci n'y a pas répondu. Toutefois une provision d'un montant de 26 783€ correspondant aux redressements que la société accepte et juge incontestables a été comptabilisée dans les comptes clos au 31 décembre 2009.

- **Restructuration du Groupe UMANIS**

Dans un souci de simplification de l'organigramme juridique du groupe et de rationalisation des coûts de gestion administrative, il a été décidé de procéder aux opérations suivantes :

- Acquisition par la Société en date du 1^{er} décembre 2009 de la participation égale à 50% des parts sociales de la société UMANIS MANAGED SERVICES, détenues par la société UMANIS France, filiale à 100 % d'UMANIS SA, moyennant un prix de 93.125 euros,
- Cession à la société UMANIS France en date du 1^{er} décembre 2009 de la totalité des parts sociales de sa filiale détenue à 100%, la société UMANIS OUEST, moyennant un prix de 553.369 euros,

- Dissolution sans liquidation en date du 30 novembre 2009 des sociétés CIRCE INFORMATIQUE et XERIUS CONSULTING, filiale à 100 % de la société GENIUS INFORMATIQUE, elle-même filiale à 100% d'UMANIS SA, avec effet au 1^{er} janvier 2010. Cette opération juridique a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit de GENIUS INFORMATIQUE, entraînant leur dissolution sans liquidation.
- Dissolution sans liquidation en date du 2 décembre 2009 des sociétés UMS TECHNOLOGY – GENIUS INFORMATIQUE – OPENBIZZ – UMANIS NORD et YLIANCE, filiales à 100 % d'UMANIS SA, avec effet au 1^{er} janvier 2010. Cette opération juridique a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit d'UMANIS SA, entraînant leur dissolution sans liquidation.
- Ces opérations de TUP vont générer, en 2010, des malis techniques pour un montant global cumulé de (3 311 159)€.

2 – Evénements postérieurs à la clôture

- **Moratoire**

Le montant des pénalités de retard et majorations à verser à la CCSF (le moratoire étant arrivé à terme en 2008) a été porté à la connaissance de la société Umanis Sa en début d'année 2010. Une provision de 800k€ a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2009.

3 - Principes, règles et méthodes comptables

Etablissement des comptes

Les comptes relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2009 ont été établis en euros dans le respect des dispositions du PCG 1999 (règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable). Le nouveau règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs est appliqué depuis le 1er janvier 2002.

Règlement sur les actifs

La société a appliqué au 01/01/2005 les règlements CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur des périodes de 1 et 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué à la durée d'utilité.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Installations techniques et outillages	10 ans
Agencements, aménagements divers	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans / 5 ans
Mobilier	8 ans / 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Pour les titres de participation, la valeur d'inventaire est notamment appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres corrigée des plus-values latentes, intégrant la prise en compte de l'évaluation des éléments incorporels. L'estimation de la valeur attribuée aux éléments incorporels découle de l'application de méthodes couramment retenues (approche par la méthode des « discounted cash flow »).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, du fait du risque de non recouvrement de certaines créances.

Indemnités de départ en retraite

Conformément aux dispositions légales en vigueur dans les principaux pays d'implantation de la société Umanis, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel par le versement de cotisations aux caisses de retraite, comptabilisées en charges.

Comme l'ensemble des sociétés du Groupe Umanis, la société a calculé le montant de ses engagements en matière de départ en retraite, il s'élève à 78 K€. Le groupe a décidé de ne pas appliquer la méthode préférentielle et les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	4,27%
Prise en compte de tous les salariés	
Initiative du départ :	Salarié
Méthode de calcul :	Prospective Evaluation de l'indemnité à verser puis proratisation selon le rapport ancienneté acquise / ancienneté totale Cette méthode correspond à celle des unités de crédit projetés imposée par les IAS 19 et recommandée par le conseil national de la comptabilité
Convention collective :	Bureau d'études techniques
Age de départ à la retraite :	65 ans
Progression de salaire :	2,50%
Rotation du Personnel :	38,99% Turn Over moyen sur les 3 derniers exercices
Taux de charges Patronales :	45%

Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de refacturations intra groupe

4 – Tableau de variation des Capitaux propres au 31/12/2009 (en K€)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2007	24 591 445	2 705	33 328	8	-23 929	-95	12 017
Affectation résultat 2007		0	0	0	-95	95	0
Augmentation capital 2008	33 565	3	20	0	0	0	23
Résultat net 2008		0	0	0	0	-798	-798
Réserve actions gratuites		0	0	1	0	0	1
Solde au 31/12/2008	24 625 010	2 708	33 348	9	-24 024	-798	11 243
Affectation résultat 2008		0	0	0	-798	798	0
Résultat net 2009		0	0	0		-991	-991
Augmentation de capital 2009	760 168	84	-84	0	0	0	0
Solde au 31/12/2009	25 385 178	2 792	33 264	9	-24 822	-991	10 252

La société, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, détient, au 31/12/2009, 867 630 actions propres valorisées à 395 310,03€. Au cours de l'exercice 2009 elle a procédé au rachat de 674 951 actions propres pour un montant de 323 977€.

5 – Intégration fiscale

La société Umanis SA est la société tête d'un groupe d'intégration fiscale constitué des sociétés : Umanis sa, Umanis France, Umanis Managed Services, Umanis Consulting, Génius, Umanis Ouest, Yliance.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est calculée sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous leurs déficits antérieurs.

Les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits sont également conservées chez la société mère et sont également constatées en produits ou en charges.

Pour l'exercice 2009, l'intégration fiscale fait ressortir un bénéfice pour le groupe d'intégration fiscale de 3 005 810 EUR imputable sur les déficits reportables du groupe.

Les déficits reportables du groupe sont les suivants :

Date de clôture	Déficits imputables en €	Déficit imputés en €	Déficit reportables en €
31/12/2000	8 079 263	404 979	7 674 284
31/12/2001	11 160 171		11 160 171
31/12/2002	111 929		111 929
31/12/2003	6 010 628		6 010 628
31/12/2004			0
31/12/2005	516 526		516 526
31/12/2006	3 116 807		3 116 807
31/12/2007		307 576	-307 576
31/12/2008	1 976 656	738 276	1 238 380
31/12/2009	388 578	3 394 388	-3 005 810
	31 360 558	4 845 219	26 515 339

6 - Notes du BILAN

6.1 – IMMOBILISATIONS EN VALEUR BRUTE

En €	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Immobilisations Financières	Total
Valeur brute au début de l'exercice 2009	123 704	123 486	20 341 520	20 588 709
Acquisitions, créations, apports reçus et prêts accordés	0	6 294	495 300	501 594
Diminution par virement de poste a poste	0	0	0	0
Cessions, mises hors service, apports effectués et remboursements sur prêts	0	-6 727	- 1 095 369	1 102 096
Valeur brute à la fin de l'exercice 2009	123 704	123 053	19 741 451	19 988 207

A) Le solde des immobilisations incorporelles s'élève à **123 704 €** Il est principalement constitué par :

- le dépôt de la marque Umanis pour 121 K€
- les frais de création et de développement du site Web pour 3 K€

B) Les immobilisations corporelles s'élèvent à **123 053 €** et sont comptabilisées à leur prix d'achat d'origine ou valeur d'apport.

C) Les immobilisations financières s'élèvent à **19 741 451 €** et sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont essentiellement composées de titres de participation.

6.2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations incorporelles	Brut 2009	Amortissements Provisions 2009	Net 2009	Net 2008
Logiciel	123 704	113 213	10 491	22 497
Frais de constitution	0	0	0	0
Total à la fin de l'exercice	123 704	113 213	10 491	22 497

6.3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations corporelles	Brut 2009	Amortissements Provisions 2009	Net 2009	Net 2008
Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	0	5 981
Matériel de bureau et matériel informatique	107 533	101 142	6 391	1 197
Mobilier	15 519	13 289	2 231	3 783
Valeur brute à la fin de l'exercice	123 053	114 431	8 622	10 960

6.4 – IMMOBILISATION FINANCIERES ET PROVISIONS

DETAIL DES PARTICIPATIONS (EN K€)

	Brut 31/12/2008	Brut 31/12/2009	Provisions	Net 31/12/2009
-				
TITRES-Umanis France	10 939	10 939	0	10 939
TITRES-UMS Courtage		30	0	30
TITRES-UMANIS Suisse	173	173	173	0
TITRES-Call One	121	215	0	215
TITRES-Voltaire Associés	542	0	0	0
TITRES-UMS Technology	38	38	38	0
TITRES-Génius Informatique	1 128	1 128	0	1 128
TITRES-Yliance SAS	637	637	0	637
TITRES-Héradis	553	0	0	0
TITRES-Euratid	370	370	0	370
TITRES-Umanis Nord	925	960	0	960
TITRES-Umanis Institut	0	0	0	0
TITRES-Harrington Technologies	4	7	0	7
TITRES-Umanis Consulting	4 761	4 761	2 600	2 161
TITRES-Umanis Luxembourg	31	31	0	31
TOTAL	20 222	19 288	2 811	16 477

Les titres de participations sont comptabilisés au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité s'apprécie en tenant compte d'une valeur de réalisation mais aussi de perspectives d'activité et de rentabilité de la participation ainsi que des intentions et de l'utilité pour son détenteur dans le cadre de la stratégie relative à chaque participation.

La société privilégie, dans son approche de la valeur d'utilité, la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Umanis procède à un découpage de ses activités en « groupe d'actifs » (effectué pour les besoins de la consolidation) pour lesquels les flux de trésorerie sont analysés. Pour chacun de ces groupes d'actifs, les flux de trésorerie sont déterminés sur la base d'hypothèses raisonnables et vérifiables, représentant la meilleure estimation de la direction de la société quant aux conditions d'exploitation futures. Les principales hypothèses retenues lors de la revue des valeurs d'utilité au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

- Des flux de trésorerie prévisionnels issus des plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction de la société couvrant un horizon de projections de 5 ans
- Au-delà de cet horizon, les flux de trésorerie sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle prudent de 0%
- Un WACC de 10,20 % (Taux moyen du secteur) ;

A la suite de ces analyses, une provision pour dépréciation des titres Umanis Consulting d'un montant de 2,6 millions d'euros est comptabilisée depuis le 31 décembre 2005 et les titres des filiales Ums technologie et Suisse sont provisionnés à 100 % depuis le 31/12/06.

Il n'y a pas eu de provision complémentaire à comptabiliser sur 2009.

6.5 – CREANCES ET COMPTES RATTACHES ET AUTRES CREANCES

	31/12/2009			31/12/2008
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Créances clients	22 404 782	1 645 785	20 758 998	9 171 566
Factures à établir	38 121	0	38 121	4 172 801
Créances et comptes rattachés	22 442 903	1 645 785	20 797 118	13 344 367
Avances et acomptes versés	0	0	0	110 291
Créances fiscales et sociales	541 362	0	541 362	117 578
Débiteurs divers	7 731 824	30 490	7 701 335	3 399 799
Charges constatés d'avance/à répartir	22 622	0	22 622	26 119
Autres créances et charges constatées d'avance	8 295 808	30 490	8 265 319	3 653 787
TOTAL	30 738 712	1 676 275	29 062 437	16 998 154

Aucune des créances autres que les créances groupe indiquées ci-dessus ne sont à plus de 1 an au 31 décembre 2009, ce qui était également le cas au 31 décembre 2008. Les charges constatées d'avance concernent des charges liées à l'exploitation.

Les dépréciations sont en grande majorité relatives à des comptes intragroupes. Les autres créances sont essentiellement constituées des comptes courants et autres comptes débiteurs avec les autres sociétés du groupe.

6.6 – TRESORERIE

	Exercice 2009	Exercice 2008
Disponibilités	131 535	702 602
Valeurs mobilières de placement	9 132	12 352
Total	140 667	714 954

6.7 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société Umanis se compose à la date du 31 décembre 2009 de 25 385 178 actions d'une valeur nominale de 0.11 €

6.8 – AVANCES CONDITIONNEES ET DETTES FINANCIERES

	31/12/2009				
	Valeur brute	A moins d'un an	A plus d'un an	Dont charges à payer	Dont entreprises liées
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 513	9 513	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	24 902 881		24 902 881	2 337	24 821 202
Dettes Financières	24 912 394	9 513	24 902 881	2 337	24 821 202

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits sont constitués uniquement de concours bancaires courants.

6.9 – PROVISIONS

	<i>Valeur au début de l'exercice</i>	<i>Dotations de l'exercice</i>	<i>de Reprises de l'exercice</i>	<i>de dont Utilisées</i>	<i>Valeur à la fin de l'exercice</i>
<i>Provisions réglementées</i>	0	0	0	0	0
<i>Provisions pour risques</i>	38 780	20 000	38 780	0	20 000
<i>Provisions pour charges</i>	155 242	800 000		0	955 242
<i>Provision pour impôts</i>		26 782			26 782
TOTAL	194 022	846 782	38 780	0	1 002 025

6.10 – DETTES NON FINANCIERES

	31/12/2009				
	<i>Valeur brute</i>	<i>A moins d'un an</i>	<i>A plus d'un an</i>	<i>Dont charges à payer</i>	<i>Dont entreprises liées</i>
Fournisseurs et comptes rattachés	5 944 532	5 944 532	0	193 039	5 399 155
Personnel et comptes rattachés	218 017	218 017	0	82 601	0
Sécurité soc & organismes sociaux	168 229	168 229	0	55 897	0
Dettes fiscales	3 461 757	3 461 757	0	31 833	3 420 142
Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0
Autres Dettes	199 682	199 682	0	0	0
TOTAL	9 992 217	9 992 217	0	363 370	8 819 297

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

7.1 – CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'entend hors taxes et tous rabais, remises, et ristournes déduites.

La société a réalisé en France un chiffre d'affaires de 4 450 683 € essentiellement composé de refacturations intra groupe.

7.2 – RESULTAT EXCEPTIONNEL (EN K€)

Résultat exceptionnel (En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2009
Cession de titres		27
Cession immobilisations		-2
Autres produits et charges exceptionnels (Transactions et risques prudhommes)	-120	30
Pénalités et amendes	-63	-27
	-183	28

8 - NOTES SUR LES PARTICIPATIONS

8.1 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital détenue en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la société et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations									
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)									
Umanis France	53 472	3 723 128	99.81 %	10 939 235	10 939 235	0	43 708 865	3 409 768	
UMS Technology (Ex : coté terrain)	38 112	-158 562	100%	38 112	0	51 518	0	-3 317	
Yliance	37 000	-180 811	100%	637 000	637 000	3 254 085	1 528 546	-223 333	
Euratid	46 000	122 954	100%	370 000	370 000	0	77 575	16 442	
Genius	100 000	38 797	100%	1 128 000	1 128 000	0	141 321	-104 162	
Umanis Nord	37 000	-125 013	100%	960 200	960 200	1 052 868	1 271 188	165 483	
Umanis Institut	1	-69 890	100%	1	1	0	861 602	222 249	
Umanis Consulting	38 400	1 027 460	99%	4 760 597	2 160 597	0	439 935	239 617	
Ums Courtage	30 000	30 000	100%	30 000	30 000	0	0	0	
UMS (ex : Call one)	186 249	133 885	100%	214 605	214 605	0	6 748 341	-83 473	
Umanis Luxembourg	31 000	38 583	100%	31 000	31 000	0	928 482	852	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)									
Umanis Suisse	50 000 (Chf)	- 333 039 (Chf)	34.00 %	172 877 eur	0 eur	0	0	-40 601 (Chf)	
Harrington Technologies	34 300		19.00 %	6 517	6 517	0			2 985

9 – CAPITAUX PROPRES

9.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE

L'ensemble des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise a été attribué aux deux personnes citées ci-dessous en leur qualité de dirigeant.

- Attribution :

		Piepszownik		Pouigny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 30/06/04 4 500 000 BCE	BCE 07-04 attribués par le CA du 20/07/04	500 000	0,716	250 000	0,716	750 000	90 % à compter du 20/07/04 10 % à compter du 20/07/05 Exerçables jusqu'au 19/07/09
	BCE 04-05 attribués par le CA du 12/04/05	1 100 000	1,43	200 000	1,43	1 300 000	90 % à compter du 12/04/05 10 % à compter du 12/04/06 Exerçables jusqu'au 19/07/10
Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10 % du capital social	BCE10-05 attribués par le CA du 06/10/05	250 000	1,4225	0	0	250 000	90 % à compter du 07/10/2005 10 % à compter du 07/10/2006 Exerçables sans limitation de durée
Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10 % du capital social	BCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07	750 000	1,065			750 000	90 % à compter du 31/10/2007 10 % à compter du 31/10/2008 Exerçables jusqu'au 31/10/2017
	BCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08	552 425	0,715			552 425	90 % à compter du 16/05/2008 10 % à compter du 16/05/2009 Exerçables jusqu'au 16/05/2018
Total BCE attribués		3 152 425		450 000		3 602 425	

- Exercice :

	Piepszownik	Pouigny	Nombre Total
	Nombre	Nombre	
Exercice CA du 15/12/2004	450 000	168 000	618 000
Exercice CA du 31/10/2007	50 000	12 250	62 250
Renonciation 18/03/08		-69 750	0
Solde BCE 07-04 Non exercés car expirés au 19/07/2009	0	0	0
Exercice CA du 24/06/2005	406 376	45 443	451 819
Renonciation 18/03/08		-154 557	0
Solde BCE 04-05 Non exercés	693 624	0	693 624
Solde BCE 10-05 Non exercés	250 000	0	250 000
Solde BCE 10-07 Non exercés	750 000	0	750 000
Solde BCE 05-08 Non exercés	552 425	0	552 425
Total Solde BCE attribués et non exercés	2 246 049	0	2 246 049

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 0.11 €

9.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

		Borecki		Leclerc		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 30/06/04 1 564 418 Bons Max	BSA 07-04 attribués par le CA du 20/07/04	95 900	0,716	47 950	0,716	143 850	90 % à compter du 20/07/04 10 % à compter du 20/07/05 Exerçables jusqu'au 19/07/09
Total BSA attribués		95 900		47 950		143 850	
Exercice CA du 15/12/04		86 310		43 155			129 465
Exercice du 02/11/05		9 590					9 590
Solde BSA 07-04		0		0			Expiré au 19/07/2009

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 0.11 €.

Au 31 décembre 2009, 4.795 BSA 07-04 étaient toujours en cours de validité et sont venus à expiration le 19 juillet 2009.

9.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS GRATUITES

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 28 juin 2005, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 6 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision ;

Le conseil d'administration du 6 octobre 2005 a décidé l'émission et l'attribution de 950.000 actions gratuites dans les conditions exposées ci-après, à des personnes ayant la qualité de salarié ou de dirigeant mandataire social de la société Umanis Sa ou de la société Umanis France Sa, filiale à 100% de la Société :

- chaque bénéficiaire sera titulaire de la totalité des actions ainsi attribuées à l'issue d'un délai d'acquisition de deux ans à compter de ce jour, expirant le 6 octobre 2007 (à 24 heures) (ci-après dénommé également le jour d'acquisition effective), étant toutefois précisé qu'au jour de l'attribution effective des actions, le 7 octobre 2007, chacun des bénéficiaires devra être salarié ou dirigeant de la société Umanis ou de l'une de ses filiales. A défaut, le conseil constatera la caducité immédiate et de plein droit de la décision d'attribution au jour de la cessation des fonctions du bénéficiaire concerné ;
- les actions créées porteront jouissance à compter de la survenance du terme de la période d'acquisition tel que visé ci-dessus ; elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires ; leurs titulaires auront dès ce jour droit de vote ;
- toutefois, les actions ainsi attribuées ne pourront être cédées par le bénéficiaire pendant un délai de conservation de deux (2) ans à compter de la date d'acquisition effective par le bénéficiaire. A l'issue de cette période d'indisponibilité de deux ans, s'achevant le 7 octobre 2009, les actions seront librement cessibles dans les formes prévues par la loi et les statuts de la Société.

Le 07 octobre 2007 la période d'acquisition étant arrivée à terme, le conseil d'administration du 31 octobre 2007 a décidé de procéder à l'attribution de 551 250 actions par augmentation de capital.

Le 21 mai 2007, sur délégation de l'AGM du 28 juin 2005, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 830 168 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France SA, filiale 100% de la société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposées ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant

pour la période une minoration du résultat de 196 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 29 juin 2007, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 10 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision ;

Le 19 mars 2008, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 485 077 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France SA, filiale 100% de la société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposée ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 18 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

10 – REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Prénom , Nom	Rémunération brute ¹ / an			Société de rattachement
	Fixe	Avantages en nature	Variable	
Laurent PIEPSZOWNIK (PDG)	211 535,04 €	5 084,29 €		UMANIS SA
Olivier POULIGNY (DG)	188 841,69 €	8 119,17 €		UMANIS SA
Laurent LEMOIGNE (Administrateur)	- €	- €	Néant	UMANIS SA

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

Aucun bon de souscription d'actions et 750 000 bons de souscription de créateur d'entreprise ont été attribués à des mandataires sociaux

Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du groupe :

- M. L. PIEPSZOWNIK : 28 815€
- M. O. POULIGNY : 20 089€

11 – DROIT A LA FORMATION

Depuis le 7 mai 2004, les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée bénéficient du DIF à hauteur de 20 heures par an pour un temps plein. Pour les salariés en temps partiel, en CDD, ou embauchés en cours d'année, leur DIF est calculé, au prorata temporis.

L'ancienneté des salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée s'apprécie au 1er janvier de chaque année. Les heures, qui ne sont pas utilisées, en tout ou partie, au cours de l'année, par les salariés sont capitalisées, le nombre d'heures de DIF étant plafonné à cinquante six heures.

Fin 2009, les titulaires d'un CDI au 07/05/04 totaliseront 56 heures.

Le nombre total des heures de DIF acquises au 31/12/2009 par les salariés de Umanis SA représente 1 308 heures. Aucune action de formation n'a été engagée dans le cadre du droit individuel à la formation.

12 – Effectif moyen

L'effectif moyen 2009 se compose de 23 salariés dont 18 cadres et 4 non cadres contre 22 salariés en 2008.

13 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Société	31/12/2009	31/12/2008
	Avals, cautions et garanties données	Avals, cautions et garanties données
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire en garantie de paiement de l'ensemble des engagements de la société Umanis France à l'égard de Fortis Banque pour un montant global maximum de 300 K€	
	Autres engagements donnés	Autres engagements donnés
		Umanis s'est engagé à payer un complément de prix aux cédants de la société Héradis. Ce complément de prix au maximum de 300 000 €uro est indexé sur une rentabilité et un certain niveau de chiffre d'affaires annuelle à réaliser d'abord au 31 décembre 2006 et enfin au 31/12/2007. L'intégralité du complément de prix a été réglée.

14 – VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Avant impôts	Impôts	Résultats après impôts
Résultat courant	(1 019 106)	(339 702)	(679 404)
Résultat exceptionnel	27 837	339 702	(284 028)
Total	(991 269)		(2 311 175)

15 – SITUATION FISCALE DIFFEREE LATENTE

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009	IS DIF N-1	IS DIF N
IMPOT DIFFERE ACTIF						
Organic	1 055	- 1 055	- 1 055	-1 055	352	-352
Prov pour risques	548 601		-542 000	6 601	182 849	2 200
Annulation d'actifs incorporels	22 497		-12 006	10 491	7 498	3 497
Provision IDR	75 709	2 254		77 963	25 234	25 985
Total IDA	29 037 454	389 777	-2 817 183	26 610 048	9 678 183	8 869 129

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009	IS DIF N-1	IS DIF N
IMPOT DIFFERE PASSIF						
Elimination provision IG IDP	1 695 827	0		1 695 827	565 219	565 219
Elimination provision IG IDP						
Frais acquisition des immobilisations IDP	0		0	0	0	0
Actu earning out	50 562		-50 562	0	16 852	0
Elimination provision C/C IDP	9 000		-9 000	0	3 000	0
Total IDP	1 755 389	0	-59 562	1 695 827	585 071	565 219
NET	27 282 065	389 777	-2 757 621	24 914 221	9 093 112	8 303 910

UMANIS

Société Anonyme

7-9, rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois Perret

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**
Exercice clos le 31 décembre 2009

Exelmans Audit & Conseil
5, rue Erlanger
75116 Paris

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

UMANIS

Société Anonyme

7-9, rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois Perret

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société UMANIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode exposés dans la note 1 « méthodes comptables » des comptes consolidés, relatifs à l'application des normes IAS 1 révisée « présentation des états financiers » et IFRS 8 « secteurs opérationnels » adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009, ainsi que sur le changement des modalités de comptabilisation des dépenses de sous-traitance facturable exposé dans cette même note.

II. Justification des appréciations

Le contexte économique actuel, qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2008, entraîne pour les entreprises une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir, notamment au plan de leur activité. Ceci crée, cette année encore, des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

C'est dans ce contexte incertain que nous avons dû procéder à nos propres appréciations dont nous portons à votre connaissance les éléments suivants, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce :

La note 1.3 « Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements » de l'annexe aux états financiers, précise que la Direction est conduite, pour arrêter les montants des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé, à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses. Cette note précise que, par définition, les résultats réels seront susceptibles de différer de ces estimations au moment du dénouement des opérations concernées.

Parmi les éléments qui sont sujets à des estimations comptables significatives, figurent les goodwill et les impôts différés :

- Les notes 1.9 « Goodwill », 1.11 « Dépréciation des actifs » ainsi que la note 7 de l'annexe aux états financiers, exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des goodwill.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien fondé de la méthodologie mise en œuvre, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- Les notes 1.23 « Impôt différés » et 28 « Impôt sur les résultats » exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des impôts différés.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien fondé de la méthodologie mise en œuvre et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'estimation des impôts différés actifs, à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de cette estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Exelmans Audit & Conseil

Deloitte & Associés

Eric GUEDJ

Jean-Luc BERREBI



Comptes consolidés du groupe Umanis

Informations financières au 31/12/2009

Comptes arrêtés par le Conseil d'Administration
du 29 avril 2010

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

Table des matières

I.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE.....	5
II.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE I.....	6
III.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE II.....	7
IV.	TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
V.	TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	9
VI.	NOTES ANNEXES.....	10
NOTE 1	MÉTHODES COMPTABLES	10
1.1.	Référentiel comptable	10
1.2.	Présentation des états financiers	10
1.3.	Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements	10
1.4.	Principes de consolidation.....	12
1.5.	Regroupement d'entreprises.....	12
1.6.	Information sectorielle	13
1.7.	Méthodes de conversion	13
1.8.	Nouvelles normes et amendements.....	14
1.9.	Immobilisations incorporelles	15
1.10.	Goodwill.....	16
1.11.	Immobilisations corporelles	17
1.12.	Dépréciation des actifs	17
1.13.	Contrats de location	18
1.14.	Clients et autres débiteurs.....	18
1.15.	Cessions de créances et emprunts garantis	19
1.16.	Stocks.....	19
1.17.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	19
1.18.	Autres actifs financiers	19
1.19.	Capital potentiel.....	19
1.20.	Emprunts portant intérêt.....	20
1.21.	Avantages du personnel.....	20
1.22.	Provisions	21
1.23.	Fournisseurs et autres créiteurs.....	21
1.24.	Impôts différés.....	21
1.25.	Chiffre d'affaires	22
1.26.	Résultat opérationnel	22
1.27.	Instruments financiers dérivés.....	22
1.28.	Résultat par action	22
1.29.	Modification de présentation	22
NOTE 2	FAITS MAJEURS DE LA PERIODE	23
2.1.	Contrôles fiscaux.....	23
2.2.	Augmentation de Capital du 27 mai 2009 suite à l'arrivée à terme de la période d'acquisition des actions gratuites.	23
2.3.	Crédit Impôt Recherche	23
2.4.	Création d'une nouvelle filiale : UMS Courtage	23
2.5.	Augmentation de capital du 23 décembre 2009 de la société HARINGTON TECHNOLOGIES....	23
2.6.	Restructuration du Groupe UMANIS.....	23

NOTE 3	IMPACTS DE LA CRISE FINANCIERE	24
NOTE 4	EVENEMENTS POST CLOTURE.....	24
4.1.	<i>Moratoire fiscal</i>	24
4.2.	<i>Augmentation de capital du 23 mars 2010</i>	24
NOTE 5	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	25
NOTE 6	INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE.....	26
6.1.	<i>Informations par activité au 31 décembre 2009</i>	26
6.2.	<i>Informations par activité au 31 décembre 2008</i>	26
6.3.	<i>Informations par zone géographique au 31 décembre 2009</i>	26
6.4.	<i>Informations par zone géographique au 31 décembre 2008</i>	26
NOTE 7	GOODWILLS ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27
7.1.	<i>Détail des goodwill en 2009</i>	27
7.2.	<i>Détail des tests effectués</i>	28
NOTE 8	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28
NOTE 9	TITRES DISPONIBLES A LA VENTE.....	29
NOTE 10	AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS.....	29
NOTE 11	STOCKS.....	29
NOTE 12	CLIENTS	30
NOTE 13	CREANCES DIVERSES COURANTES	30
NOTE 14	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE.....	31
NOTE 15	CAPITAUX PROPRES.....	31
15.1.	<i>Capital social</i>	31
15.2.	<i>Écarts de conversion</i>	31
15.3.	<i>Informations relatives aux bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise</i>	32
15.4.	<i>Plan d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions</i>	34
15.5.	<i>Actions gratuites</i>	34
NOTE 16	RÉSULTAT PAR ACTION.....	35
NOTE 17	PASSIFS FINANCIERS COURANTS	35
NOTE 18	PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	36
NOTE 19	PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	36
NOTE 20	AUTRES PROVISIONS	37
NOTE 21	PASSIFS EVENTUELS.....	37
NOTE 22	DETTES FOURNISSEURS, IMPOTS ET AUTRES PASSIFS COURANTS.....	37
NOTE 23	INSTRUMENTS FINANCIERS.....	38
NOTE 24	FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS.....	39
24.1.	<i>Risque de crédit</i>	39

24.2.	<i>Risque de liquidité</i>	39
24.3.	<i>Risque de marché</i>	39
NOTE 25	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF	39
25.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	39
25.2.	<i>Décomposition des charges de personnel par zone géographique</i>	40
25.3.	<i>Effectifs à fin 2009</i>	40
NOTE 26	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	40
NOTE 27	RÉSULTAT FINANCIER NET	41
NOTE 28	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS.....	41
28.1.	<i>Charge d'impôts</i>	41
28.2.	<i>Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt</i>	42
28.3.	<i>Impôts différés</i>	42
28.4.	<i>Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature</i>	42
NOTE 29	REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE	43
NOTE 30	INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 43	
NOTE 31	ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS.....	44

I. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	Note n°	31/12/2009	31/12/2008
Goodwills	7	14 323	14 748
Immobilisations incorporelles	7	35	64
Immobilisations corporelles	8	416	637
Autres participations	9	160	158
Créances et autres actifs financiers à long terme	10	773	1 090
Impôts différés actifs	28	7 315	8 087
Actifs non courants		23 022	24 784
Stocks	11	2	2
Clients et comptes rattachés	12	15 377	21 245
Autres actifs courants	13	6 114	3 822
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	2 900	1 167
Actifs courants		24 393	26 237
TOTAL ACTIF		47 415	51 020

PASSIF <i>En milliers d'euros</i>	Note n°	31/12/2009	31/12/2008
Capital social		2 792	2 709
Primes d'émission		33 264	33 347
Autres Réserves		-26 861	-28 534
Ecart de conversion		670	836
Résultat de la période		2 478	2 222
Capitaux propres part du groupe	15	12 343	10 580
Intérêts minoritaires		29	20
Total des Capitaux propres		12 372	10 600
Provisions pour retraites et engagements assimilés	19	582	515
Autres provisions non courantes	20		549
Passifs non courants		582	1 064
Autres provisions courantes	20	3 051	606
Passifs financiers courants	17	12 623	17 214
Fournisseurs et comptes rattachés	22	3 129	4 011
Autres dettes courantes	22	15 658	17 525
Passifs courants		34 462	39 356
TOTAL PASSIF		47 415	51 020

II. ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE I

<i>En milliers d'euros</i>	Note n°	31/12/09	31/12/08
Chiffre d'affaires		55 407	59 911
Autres produits de l'activité		20	5
Produits des activités ordinaires		55 426	59 915
Achats consommés		-3 482	-916
Charges externes		-7 466	-10 898
Charges de personnel	25	-37 643	-41 646
Impôts & taxes		-1 388	-1 613
Amortissements et dépréciations		3 865	-262
Autres produits et charges d'exploitation		-4 865	-23
Résultat opérationnel courant		4 448	4 557
Autres produits opérationnels	26	8 283	227
Autres charges opérationnelles	26	-10 358	-1 919
RESULTAT OPERATIONNEL		2 372	2 865
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie			3
Coût de l'endettement financier brut	27	-12	-27
Coût de l'endettement financier net		-12	-24
Autres produits et charges financiers	27	-740	-609
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		548	
RESULTAT AVANT IMPÔTS		2 168	2 232
Impôts différés	28	-773	
Impôts courants	28	-7	
Crédit d'Impôt Recherche		1 099	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		2 487	2 232
Intérêts minoritaires		10	9
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MERE		2 477	2 223
Résultat par action - en euros			
avant dilution	16	0,10	0,09
après dilution	16	0,10	0,09

III. ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE II

<i>En milliers d'euros</i>	Note n°	31/12/09	31/12/08
RESULTAT DE LA PERIODE		2 477	2 223
Autres Eléments du résultat global			
Ecarts de conversion des activités à l'étranger			
Actifs financiers disponible à la vente			
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture			
Réévaluation d'immobilisations corporelles			
Impôt sur le résultat des autres éléments du Résultat Global			
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies			
Quote-part des autres éléments du résultat Global dans les participations en équivalence			
RESULTAT GLOBAL TOTAL		2 477	2 223

IV. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/09	31/12/08
Résultat net Groupe et Minoritaires	2 487	2 232
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 293	578
Plus et moins-values de cession	544	3
Coût de l'endettement financier net	12	27
Charge d'impôt	773	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	6 110	2 840
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel courant	-3 559	-1 414
Variation du besoin en fonds de roulement sur créances apportées en garantie	4 391	-1 392
Trésorerie provenant des activités opérationnelles	6 942	34
Impôt exigible	-7	
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	6 935	34
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-81	-177
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	12
Acquisitions d'immobilisations financières	-457	-162
Cessions d'immobilisations financières		
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	-66	-694
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-601	-1 021
Apports en fonds propres		24
Créances incorporées en fonds propres		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
Remboursements d'emprunts	-19	-25
Intérêts financiers nets versés	-12	-27
Flux liés aux opérations de financement garantis	-4 391	1 392
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	-4 423	1 364
Variation nette de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	1 912	377
Différence de change nette	0	2
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	877	500
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	2 790	877

V. TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(En milliers d'euros)

31/12/2009	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2007	2 705	33 328	-29 310		648	7 371	10	7 381
Affectation du résultat 2007			648		-648			
Résultat de la période 2008					2 223	2 223	9	2 232
Variations du capital de l'entreprise consolidante	4	20				24		24
Variation des actions propres				-71		-71		-71
Distribution de dividendes								
Variation des écarts de conversion			581			581		581
Incidences IFRS 2			454			454		454
Souscription au capital des entités consolidées								
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31.12.08	2 709	33 348	-27 628	-71	2 223	10 581	20	10 600
Affectation du résultat 2008			2 223		-2 223			
Résultat de la période 2009					2 477	2 477	10	2 487
Variations du capital de l'entreprise consolidante	84		-84					
Variation des actions propres				-324		-324		-324
Distribution de dividendes								
Variation des écarts de conversion			-166			-166		-166
Incidences IFRS 2			175			175		175
Actualisation de l'effort construction (correction d'erreur)			-402			-402		-402
Souscription au capital des entités consolidées								
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31.12.09	2 792	33 348	-25 882	-395	2 477	12 342	30	12 371

La variation des écarts de conversion de 166 K€ correspond principalement aux effets de change de la livre sterling. La valeur des prêts au titre de l'effort construction a été actualisée sur la durée restante de ces prêts. L'actualisation des prêts consentis avant le 2009 est traitée en correction d'erreur. Elle s'élève à 402k€ pour les années antérieures.

VI. NOTES ANNEXES

NOTE 1 MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2009 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées dans l'Union Européenne.

Les états financiers de l'exercice 2009 sont les cinquièmes états financiers complets établis par le Groupe conformément au référentiel IFRS. Ils comprennent, à titre de comparatif, le compte de résultat de l'exercice 2008, ainsi que le bilan au 31 décembre 2008.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne essentiellement l'Amendement de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » portant sur les informations à fournir.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les normes IAS 32 « Instruments financiers : information à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » ainsi que la révision de la norme IAS 19 « Avantages au personnel » concernant la comptabilisation des écarts actuariels.

1.2. Présentation des états financiers

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

1.3. Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements

Dans le cadre de l'établissement de ses états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS, Umanis est amenée à procéder à un certain nombre d'estimations et à retenir certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables, qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La direction revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les résultats réels futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur les dépréciations des créances clients, l'évaluation des immobilisations incorporelles, les provisions et les impôts différés :

- **Dépréciations des créances clients**

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

Le montant des dépréciations de créances clients représente 1 610 milliers d'euros au 31 décembre 2009 (à comparer à 5 863 milliers d'euros au 31 décembre 2008).

La liquidation de la société Sportfm, a conduit à l'annulation d'une créance de 5 690 milliers d'euros et à la reprise d'une provision de même montant.

Des provisions supplémentaires ont été comptabilisées principalement sur la société UMANIS France SA à hauteur de 409k€.

▪ **Frais de développement capitalisés, goodwill et autres immobilisations incorporelles**

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1-8. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés.

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial de manière prospective.

Le Groupe a par ailleurs à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises ainsi que les goodwill en résultant.

Comme indiqué en note 1-11, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés. Une évolution des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment, étant entendu que les pertes de valeurs relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

Le montant net des goodwill est de 14 323 milliers d'euros au 31 décembre 2009 (14 748 milliers d'euros au 31 décembre 2008). La diminution des goodwill est due à la sortie anticipée du protocole de rachat des titres Umanis Nord consécutif à un rachat anticipé, le complément de prix s'étant révélé inférieur aux montants estimés en 2008.

Les autres actifs incorporels représentent un montant net de 35 milliers d'euros au 31 décembre 2009 (64 milliers d'euros au 31 décembre 2008).

▪ **Reconnaissance du revenu et provisions pour pertes à terminaison**

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de prestations de services négociés au forfait, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Par ailleurs, des provisions sont comptabilisées notamment au titre des pertes à terminaison encourues en cas de non respect des engagements contractuels au titre des contrats de prestations de services. Ces provisions sont calculées sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en coût des ventes dans le cadre de la comptabilisation des résultats à l'avancement.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Au titre de l'exercice 2009 aucune perte à terminaison n'a été comptabilisée.

▪ **Provisions pour risques prud'hommaux**

Les litiges avec les salariés ayant quitté la société et ayant entamé une procédure à son encontre, font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont calculées sur la base de notre meilleure estimation du risque encouru établie par nos avocats et/ou juristes du groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le montant des provisions pour risques relatives aux litiges salariés représente 526 milliers d'euros au 31 décembre 2009 (à comparer à 464 milliers d'euros au 31 décembre 2008).

- **Impôts différés**

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est plus probable qu'improbable que le Groupe disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 31 décembre 2009, le montant des impôts différés activés est de 7 315 milliers d'euros (à comparer à 8 087 milliers d'euros au 31 décembre 2008). L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Le Groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs lui permettant de conclure ou non sur la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le résultat.

1.4. Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires (co-entreprises) sont consolidées par intégration proportionnelle.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%, sans en assurer la gestion.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 comprennent les comptes d'Umanis SA et ceux des filiales qui sont toutes contrôlées, directement ou indirectement, de manière exclusive par Umanis. Elles sont donc intégrées globalement.

La liste complète des filiales intégrées au périmètre de consolidation et les méthodes y afférentes sont fournies en note 5.

La société détient une participation qui n'est pas prise en compte dans le périmètre de consolidation. La société « le Repérage Français SARL », détenue à 58 % par Umanis France n'est pas consolidée au 31 décembre 2009. Cette société en sommeil est en cours de dissolution à l'amiable. Cette participation est non significative et totalement provisionnée.

Les soldes et les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes sont éliminés.

1.5. Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés, conformément à IFRS 3, selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

- **Actifs et Passifs**

Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs identifiables et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis.

- **Goodwill**

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en Goodwill.

Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif, en Goodwill. (voir également notes immobilisation incorporelles et Dépréciation des actifs »). Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produits.

1.6. Information sectorielle

Le groupe UMANIS caractérise un secteur d'activité comme une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou de services, qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres secteurs.

Un secteur géographique est une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres environnements économiques.

Le premier et le deuxième niveau de l'information sectorielle du groupe UMANIS sont respectivement le « secteur d'activité » et le « secteur géographique ».

Umanis a donc défini quatre secteurs d'activité distincts (cf note 6) qui sont :

- Business Intelligence (comprenant les entités juridique Umanis SA, une quote part d'Umanis France, et les filiales étrangères)
- Consulting (comprenant une quote part de l'entité Umanis France et la totalité d'Umanis consulting)
- Clinical Research Organisation (CRO) (Comprenant une quote part d'umanis france)
- Centre d'appels (Comprenant l'entité Umanis Managed Services et une quote part d'umanis France)

Les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles sont caractérisés d'actifs sectoriels. Il s'agit principalement de goodwill.

Les passifs résultant des activités d'un secteur, directement attribuables à celui-ci ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés sont qualifiés de passifs sectoriels.

Les actifs et les passifs identifiés sur les lignes « non affectés » comprennent notamment les impôts différés, les actifs financiers non courants et les dettes financières, mais regroupent également les actifs et passifs qui ne peuvent pas être raisonnablement affectés à un secteur d'activité.

Les secteurs géographiques retenus sont la France et l'Europe. Pour le secteur de la France, les différentes régions dans lesquelles le groupe est implanté répondent à la définition d'un seul et unique secteur compte tenu de leur exposition identique en matière de risque et rentabilité.

Le groupe a appliqué les prérogatives de la norme IFRS8 à compter du 01 janvier 2009. Umanis n'a pas opté pour l'application anticipée de cette norme. Celle-ci n'a pas d'incidence significative sur l'information financière communiquée par le groupe.

1.7. Méthodes de conversion

▪ Transactions libellées en monnaies étrangères

En application de la norme IAS 21, les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change à cette même date. Toutes les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées au compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».

▪ États financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes des sociétés exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique.
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice.
- L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « Ecart de conversion » et n'affecte pas le résultat.

1.8. Nouvelles normes et amendements

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2009 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliqués.

Il s'agit des normes :

- IAS 1 révisée « Présentation des Etats Financiers »
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts », sans impact sur les comptes.
- Amendements IAS1 et IAS 32« Instruments financiers – classification des puttable instruments », sans impact sur les comptes.
- IAS 40 amendée « Immeubles de placement en cours de construction ou d'aménagement », sans impact sur les comptes.
- IFRS 2 « Amendements relatifs aux conditions d'acquisitions et aux annulations », sans impact sur les comptes
- Amendement IFRS 1 / IAS 27 : coût d'un investissement dans une filiale, une co-entreprise et une jointventure, sans impact sur les comptes.
- Amendement IFRS 7 « Informations communiquées au titre des instruments financiers », non adopté par l'Union Européenne.
- IFRS 8 « Segments opérationnels » : la présentation sectorielle historique sur laquelle le Management de la société fonde ses décisions répond aux caractéristiques de IFRS 8.

L'application de la révision d'IAS 1 – « Présentation des Etats financiers » a un impact en terme de présentation des états financiers, sur l'ensemble des périodes présentées.

Dans le cadre de cette révision, Umanis a pris pour option de :

- Modifier l'appellation du bilan qui devient « Etat de la situation financière »,
- Compléter le compte de résultat par un « Etat du résultat global » qui regroupe le résultat de l'exercice et les autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres.

La première application de la norme IFRS 8 « Segments opérationnels » qui traite des informations à fournir au titre des segments opérationnels, n'a pas d'impact sur les secteurs opérationnels tels que précédemment définis.

Normes		Date d'application		Impacts Groupe en 2009
		UE	Groupe	
IAS 1 Révisée	Présentation des états financiers	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Présentation modifiée des états financiers
IAS 23 Révisée	Coûts d'emprunts	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IAS 32 et IAS 1 Amendement	Instruments remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IAS 39 Amendement	Reclassement d'instruments financiers	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRS Amendement 2	Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulation	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRS Amendement 7	Amélioration des informations sur les instruments financiers	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRS 8	Segments opérationnels	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 9/IAS39 Amendements	Dérivés incorporés	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
Améliorations des IFRS – hors IFRS 5	Améliorations publiées en mai 2008	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 11	Actions propres et transactions intragroupe	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 13	Programme de fidélisation des clients	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 14	IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence significative sur les comptes du Groupe

Normes		Date d'application		Impacts Groupe attendus en 2010
		UE	Groupe	
IFRS 3 et IAS 27 révisées	Regroupements d'entreprises	1 ^{er} juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010	Traitement modifié des futurs regroupements d'entreprises
IAS 39 Amendement	Eligibilité à la comptabilité de couverture	1 ^{er} juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRS 5/IFRS1 Amendement	Programme de cession partielle de titres d'une filiale impliquant la perte du contrôle exclusif	1 ^{er} juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IAS 32 amendement	Classement des droits de souscription émis	1 février 2010	1 février 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 12	Contrats de concession	29 mars 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 15	Accords pour la construction d'un bien immobilier	1 ^{er} janvier 2010	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 16	Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger	1 ^{er} juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires	1 ^{er} novembre 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 18	Transferts d'actifs par les clients	1 ^{er} novembre 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe

1.9. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des frais de développement et notamment des logiciels.

▪ Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;
- coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Dans le cas spécifique des logiciels, les frais de développement de logiciels sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Pour les logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

- **Immobilisations acquises**

Les actifs incorporels acquis par le groupe UMANIS sont également comptabilisés à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

- **Dépenses ultérieures à la première inscription**

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

- **Amortissements**

- Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

En règle générale l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire à l'exception d'un logiciel spécifique dont la durée d'utilisation est de 4 ans.

- Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir note « Dépréciation des actifs »).

1.10. Goodwill

Les goodwills représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwills ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwills ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du groupe (cf note 5), aux actifs nets correspondant (y compris goodwills). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en terme de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données du marché disponibles pour chacune des divisions opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés en conseil d'administration.

- **Niveau des UGT**

Afin de correctement apprécier les différentes pertes de valeur Umanis a déterminé 4 Unités Génératrices de trésorerie correspondant à chacune de ses branches d'activité. Les quatre secteurs ainsi déterminés sont : Conseil, Business Intelligence, Centre d'appel, et Recherche clinique. Les goodwills du groupe sont concentrés sur seulement deux de ces branches (BI et Conseil). Seulement ces dernières font l'objet de tests. La détermination de la juste valeur de l'unité se fait selon la méthode des Discounted Cash Flow actualisés : Business Intelligence et Conseil.

1.11. Immobilisations corporelles

▪ Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

▪ Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

▪ Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit bail ou de location-financement sont traitées conformément à IAS 17 selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat (Voir note 1.12 Contrats de location).

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux cités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

▪ Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué, sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Types d'immobilisations	Durées
Installations techniques et outillages	10 ans
Agencements, aménagements divers	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans / 5 ans
Mobilier	8 ans / 10 ans

1.12. Dépréciation des actifs

Les Goodwills et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 *Dépréciation des actifs*, au moins une fois par an à la clôture des exercices ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Les autres actifs immobilisés autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ d'IAS 32 et 39 sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

▪ Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs), et de sa sortie in fine. Le taux d'actualisation est le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle du marché, de la valeur temps, et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif considéré.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

▪ **Pertes de valeur**

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées.

Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées, à l'exception de celles comptabilisées pour un goodwill qui sont considérées comme définitives.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

▪ **Taux D'actualisation**

Les cash flows futurs déterminés à horizon 5 ans et la valeur terminale calculée par la méthode Gordon Shapiro font l'objet d'une réactualisation au taux de 10.2 % correspondant au WACC déterminé par le groupe.

1.13. Contrats de location

▪ **Location-financement**

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les biens faisant l'objet de la location sont alors comptabilisés en immobilisations et une dette financière d'un montant équivalent est constatée. Chaque échéance de versement est ventilée entre une charge d'intérêts et le remboursement de la dette financière.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

▪ **Location simple**

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

Umanis n'a souscrit aucun contrat de location significatif.

1.14. Clients et autres débiteurs

Les créances commerciales et autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction des risques d'irrécouvrabilité évalués au cas par cas.

1.15. Cessions de créances et emprunts garantis

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage ou de Dailly sont sorties de l'actif du Groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers. Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réel aux cessionnaires. C'est pourquoi, les créances sont alors conservées à l'actif et un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité (Cf. notes 12 et 17).

1.16. Stocks

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du coût moyen pondéré) et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

1.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

1.18. Autres actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les titres de participation des sociétés non contrôlées ou bien contrôlées mais non consolidées en raison de leur caractère non significatif, les prêts et les autres dépôts et cautionnement.

Ces actifs sont présentés en actifs non courants, exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants ou en équivalent de trésorerie selon les cas.

- Les titres de participation de sociétés non cotées, qui représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés contrôlées mais non consolidées, sont évalués à la juste valeur correspondant à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.
- Les prêts et les autres dépôts et cautionnement, ayant une échéance fixée supérieure à un an, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont classés en tant qu'actifs non courants. Ils sont évalués au coût amorti, diminué des éventuelles pertes de valeur comptabilisées en résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.
- Les autres actifs financiers sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont directement inscrits en capitaux propres, jusqu'à ce que l'actif financier soit réalisé.

1.19. Capital potentiel

Paiements fondés sur des actions.

Le groupe UMANIS dispose de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Les options de souscription et/ou d'achat d'actions ont été émises à des cours avantageux à la date de leur attribution. Ces plans ayant tous été octroyés avant le 07 novembre 2002, les coûts liés à ces avantages ne sont pas comptabilisés au compte

de résultat. Ce traitement est conforme aux dispositions transitoires de la norme IFRS 2. Le détail des plans d'attribution d'option est présenté en note 15.

Concernant les décisions d'attribution de Bon de souscription de parts et de créateurs d'entreprise (BSPCE), bons de souscriptions d'actions (BSA) il convient de se reporter au tableau récapitulatif figurant à la Note 15. Actions gratuites (CF Note 15.5).

1.20. Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts de transaction y afférent. Ces emprunts restent, pour leur évaluation ultérieure, comptabilisés au coût amorti en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée de ces emprunts.

1.21. Avantages du personnel

▪ Retraites

Le groupe n'est engagé que sur les régimes de base et des régimes à cotisations définies, il comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

▪ Indemnités de Fin de Carrière

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan.

Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le Groupe Umanis est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite est conforme à la norme IAS 19.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Le calcul de l'engagement est effectué annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

	Non cadres	Cadres
Convention collective	Bureaux d'études techniques - Départ à 65 ans	Bureaux d'études techniques - Départ à 65 ans
Progression de salaire	0	0
Rotation du personnel	41% au total de 16 à 50 ans (sauf UMS 50 %)	41% au total de 16 à 50 ans (sauf UMS 50 %)
Age de départ	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales	45%	45%

Compte tenu des incertitudes sur le taux de départ volontaire entre 65 et 70 ans des salariés, les modifications imposées d'une part par l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2008 et d'autre part par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 ne sont pas appliquées.

On note par ailleurs qu'aucune provision d'indemnité de fin de carrière n'a été constatée pour les filiales espagnole (33 salariés) et luxembourgeoise (11 salariés) du fait du manque de connaissance de la convention applicable localement.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture est cohérent avec le taux de rendement des emprunts obligataires d'état. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité. Les montants obtenus

sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.

Enfin, l'ANI du 11 janvier 2008 n'a eu aucun impact sur le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

▪ **Autres avantages du personnel**

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges.

UMANIS n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

1.22. Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la norme IAS 37, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.

1.23. Fournisseurs et autres créditeurs

L'ensemble des dettes est enregistré au coût d'achat historique.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe Umanis évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la dette correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation. La dette est donc actualisée et sa valeur comptable augmente à chaque exercice pour refléter l'écoulement du temps. Cette augmentation est comptabilisée en charges financières.

1.24. Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et valeur comptable des actifs et passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible.

La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés. Conformément à la méthode du report variable, les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Conformément à la norme IAS 12 Impôts, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions des résultats fiscaux futurs.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe composé des sociétés : Umanis Sa (tête d'intégration fiscale), Umanis France, Umanis managed services, Umanis consulting, Génius, Circé, Xérius, Euratid, Heradis, Umanis Technologie. Ces sociétés sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223 A du Code Général des Impôts. Elles constituent, de ce fait, une entité fiscale unique.

1.25. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités courantes des sociétés intégrées.

- **Prestations de services et Contrats à long terme (55 205 K€)**

Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la transaction. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture. Les revenus ne sont pas comptabilisés lorsqu'il subsiste une incertitude significative quant au recouvrement du prix de la transaction.

- **Intégrations de matériels et logiciels (203 K€)**

Le revenu est reconnu à la date de livraison ou de mise à disposition réelle des matériels ou logiciels au client final.

- **Autres prestations**

Les autres prestations de services sont comptabilisées lors de la réalisation.

1.26. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

En particulier les éléments inhabituels définis comme des produits ou charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant, font partie du résultat opérationnel.

1.27. Instruments financiers dérivés

Ni la société ni ses filiales n'ont eu recours à de nouveaux instruments financiers. La société et ses filiales facturent et achètent dans la devise de chaque pays et ne prennent donc pas de risque de change. Les prestations intra groupe sont facturées en Euros. Il n'y a pas de couverture de change sur ces factures.

1.28. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existant à la date de clôture. Par ailleurs, le résultat net est ajusté afin d'éliminer les effets financiers nets d'impôt correspondant aux instruments dilutifs.

1.29. Modification de présentation

Dans le but de clarifier la lecture du compte de résultat au niveau des achats consommés et des charges externes, le groupe a décidé d'utiliser la rubrique achats consommés pour centraliser l'intégralité de ses dépenses de sous-traitance facturable. Le montant de ces charges 3 482 K€ au 31/12/2009 est donc à comparer à 4 198 K€ au 31/12/08.

NOTE 2 FAITS MAJEURS DE LA PERIODE

2.1. Contrôles fiscaux

Les sociétés UMANIS SA, UMANIS France, Yliance, UMANIS Nord et UMANIS Consulting et Openbizz (ex Euratid) UMANIS MANAGED SERVICES, UMANIS OUEST, ont fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2006 et 2007. A réception de la notification de redressement les sociétés concernées ont apporté des explications à l'Administration Fiscale qui n'y pas encore répondu. Toutefois des provisions totalisant 1 133 milliers d'euros correspondant aux redressements que ces sociétés acceptent et jugent incontestables ont été comptabilisées dans les comptes clos au 31 décembre 2009.

2.2. Augmentation de Capital du 27 mai 2009 suite à l'arrivée à terme de la période d'acquisition des actions gratuites.

La période d'acquisition des actions gratuites étant arrivée à terme, le conseil d'administration du 27 mai 2009 a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 83.618,48 euros moyennant la création et l'émission de 760.168 actions nouvelles, de 0.11 euro de valeur nominale chacune, émises sans prime d'émission et entièrement libérées, par prélèvement sur le compte de prime d'émission à concurrence de 83.618,48 euros.

2.3. Crédit Impôt Recherche

La société UMANIS France a déposé, en fin d'année 2009, auprès de l'Administration Fiscale, un dossier en vue de l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche pour un montant global de 1 098 593 €. L'Administration Fiscale a confirmé récemment que la demande été recevable et que compte tenu des procédures actuelles de règlement ce montant parviendra très prochainement à la société UMANIS France qui a choisi de comptabiliser le CIR généré au cours de l'exercice, en impôt.

2.4. Création d'une nouvelle filiale : UMS Courtage

La société UMS Courtage, Sarl, au capital de 30.000€ a été créée au cours de l'exercice par UMANIS SA dont elle détient 100% de parts composant le capital social. L'objet de cette nouvelle filiale consiste en l'exercice de la profession de courtier en assurances et réassurances.

2.5. Augmentation de capital du 23 décembre 2009 de la société HARINGTON TECHNOLOGIES

Les associés de la société Harington Technologies, parmi lesquels figure UMANIS SA à hauteur de 10% du capital, ont décidé en assemblée générale le 23 décembre 2009, de procéder à une augmentation du capital social en numéraire, d'un montant nominal de 12.000 euros, pour porter le capital social de la somme de 22.300 euros à la somme de 34.300 euros par la création et l'émission au pair de 12.000 parts sociales.

2.6. Restructuration du Groupe UMANIS

Dans un souci de simplification de l'organigramme juridique du groupe et de rationalisation des coûts de gestion administrative, il a été décidé de procéder aux opérations suivantes :

- Acquisition par la Société en date du 1^{er} décembre 2009 de la participation égale à 50% des parts sociales de la société UMANIS MANAGED SERVICES, détenues par la société UMANIS France, filiale à 100 % d'UMANIS SA, moyennant un prix de 93.125 euros,
- Cession à la société UMANIS France en date du 1^{er} décembre 2009 de la totalité des parts sociales de sa filiale détenue à 100%, la société UMANIS OUEST, moyennant un prix de 553.369 euros,
- Dissolution sans liquidation en date du 30 novembre 2009 des sociétés CIRCE INFORMATIQUE et XERIUS CONSULTING, filiale à 100 % de la société GENIUS INFORMATIQUE, elle-même filiale à 100% d'UMANIS SA, avec

effet au 1^{er} janvier 2010. Cette opération juridique a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit de GENIUS INFORMATIQUE, entraînant leur dissolution sans liquidation.

- Dissolution sans liquidation en date du 2 décembre 2009 des sociétés UMANIS Ouest et DAS KAPITAL, filiale à 100 % de la société UMANIS France, elle-même filiale à 100% d'UMANIS SA, avec effet au 1^{er} janvier 2010. Cette opération juridique a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit d'UMANIS France, entraînant leur dissolution sans liquidation.
- Dissolution sans liquidation en date du 1er décembre 2009 des sociétés UMS TECHNOLOGY – GENIUS INFORMATIQUE – OPENBIZZ – UMANIS NORD et YLIANCE, filiales à 100 % d'UMANIS SA, avec effet au 1^{er} janvier 2010. Cette opération juridique a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit d'UMANIS SA, entraînant leur dissolution sans liquidation. Ces opérations de TUP vont générer, en 2010, des malis techniques pour un montant global cumulé de (3 311 159)€.

NOTE 3 IMPACTS DE LA CRISE FINANCIERE

L'impact de la crise financière a une incidence significative sur les activités du groupe. Une baisse de l'activité de l'ordre de 8 % a été constatée sur l'année 2009. Les impacts de la crise restent visibles sur le premier trimestre 2010.

NOTE 4 EVENEMENTS POST CLOTURE

4.1. Moratoire fiscal

Le montant des intérêts de retard à verser à l'Administration Fiscale (le moratoire étant arrivé à terme le 10 septembre 2008) a été porté à la connaissance de la société Umanis Sa en début d'année 2010 de façon officielle. Sans que ce montant ait un caractère définitif, une provision de 800 k€ a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2009.

4.2. Augmentation de capital du 23 mars 2010

Par décision du conseil d'administration du 23 mars 2010, la société UMANIS SA a procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 49.871,47 euros, moyennant la création et l'émission de 453.377 actions au titre de l'attribution définitive d'actions gratuites octroyées par le conseil d'administration du 19 mars 2008.

Le capital social de la Société a ainsi été porté à la somme de 2.842.241,05 €

Depuis cette date, le capital de la Société ressort ainsi à 2.842.241,05 € composé de 25.838.555 actions de 0,11 € de valeur nominale chacune.

NOTE 5 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Umanis comprend 26 sociétés consolidées. La liste complète et les méthodes de consolidation y afférentes, sont données ci-après.

<i>Nom</i>	<i>Siège</i>	<i>Registre du commerce</i>	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>% contrôle</i>	<i>% intérêt</i>
Umanis SA	Levallois - France	RCS 403 259 534	Société mère		Société mère
Etudes, conseils, formations					
Umanis France SA	Levallois - France	RCS 379 499 445	Intégration globale	99.81%	99.81%
Umanis (Italie) SRL	Milan - Italie	RI 332 085	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Belgique) SPRL	Bruxelles - Belgique	RCB 584 448	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (UK) Ltd	Londres - UK	RC 3601068	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Pologne) Sp Z.o.o.	Varsovie - Pologne	RHB 53551	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Espagne) SL	Madrid - Espagne		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Allemagne) GmbH	Francfort - Allemagne	HRB 48024	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Suisse) Sarl	Nyon - Suisse		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Finlande) Oy	Helsinki - Finlande		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Danemark) ApS	Copenhague - Danemark		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Maroc)	Casablanca - Maroc		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis Consulting SAS	Levallois - France	RCS 434 016 853	Intégration globale	98.53%	98.53%
Umanis Nord SAS	Levallois - France	RCS 492 951 363	Intégration globale	100.00%	100.00%
Das Kapital	Neuilly sur seine - France		Intégration globale	100.00%	99.81%
Genius Informatique SARL	Saintes - France	RCS 343 618 302	Intégration globale	100.00%	100.00%
Circe Informatique SARL	Saintes - France	RCS 422 810 077	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Luxembourg			Intégration globale	100.00%	100.00%
Xerius Consulting SARL	Puteaux - France	RCS 431 230 648	Intégration globale	100.00%	100.00%
Euratid SAS	Paris - France	RCS 435 125 307	Intégration globale	100.00%	100.00%
Heradis SARL	Nantes - France	RCS 414 209 726	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Institut	Levallois - France	RCS 501 080 501	Intégration globale	100.00%	100.00%
Yliance SAS	Levallois - France	RCS 488 025 941	Intégration globale	100.00%	100.00%
Centre d'appel					
Umanis Managed Services (anciennement Call One)	Levallois - France	RCS 412 719 986	Intégration globale	100.00%	99.91%
Publicité, Communication					
Ums technologie – ex Côté Terrain SARL	Levallois - France	RCS 423 601 657	Intégration globale	100.00%	100.00%
Courtage en Assurance et en Réassurance					
UMS Courtage	Levallois - France	RCS 517 573 135	Intégration globale	100.00%	100.00%

NOTE 6 INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

6.1. Informations par activité au 31 décembre 2009

2009	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	35 906	6 725	6 746	6 030	55 407
Résultat Opérationnel	752	457	185	978	2 372

6.2. Informations par activité au 31 décembre 2008

2008	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	39 867	7 148	7 435	5 461	59 911
Résultat Opérationnel	1 697	518	119	531	2 865

6.3. Informations par zone géographique au 31 décembre 2009

2009	<i>France</i>	<i>Europe</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	52 891	2 516	55 407
Résultat Opérationnel	2 324	48	2 372

6.4. Informations par zone géographique au 31 décembre 2008

2008	<i>France</i>	<i>Europe</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	57 660	2 251	59 911
Résultat Opérationnel	2 870	-5	2 865

NOTE 7 GOODWILLS ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	Acquisitions Dotation	Cessions Reprises	Autres variations	31/12/2009
Valeurs brutes					
Goodwills	17 272		(424)		16 848
Frais de développement					
Brevets et licences	1 805	4	(813)	(46)	950
Autres	387	29			415
Total	19 464	32	(1 238)	(46)	18 213
Amortissements / Dépréciations					
Goodwills	(2 524)				(2 524)
Frais de développement					
Brevets et licences	(1 752)	(50)	813	46	(943)
Autres	(377)	(11)		(0)	(388)
Total	(4 653)	(61)	813	46	(3 854)
Valeurs nettes comptables					
Goodwills	14 748		(424)		14 323
Frais de développement					
Brevets et licences	53	(46)			7
Autres	10	18		(0)	28
Total	14 811	(28)	(424)	(0)	14 358

Tous les goodwill ont été testés en fonction des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils sont alloués. Aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.

7.1. Détail des goodwill en 2009:

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur nette 31/12/2008	Variation	Valeur nette 31/12/2009
Umanis France	9 066		9 066
Umanis Suisse	81		81
Umanis Consulting	2 130		2 130
Umanis Nord	1 400	(476)	924
Yliance	598		598
Euratid	273		273
Genius	851		851
Umanis Ouest	350	51	401
Total	14 748	(424)	14 323

Umanis Nord :La société UMANIS SA a réglé au cours de l'exercice un complément de prix qui a augmenté la valeur des titres de participation composant le capital de sa filiale Umanis Nord qu'elle détient à 100%.

Umanis Ouest : il s'agit de la correction d'une erreur sur le calcul du goodwill.

7.2. Détail des tests effectués

	Valeur comptable de l'unité en milliers d'Euro	Taux d'actualisation	Période d'actualisation des flux de trésorerie	Taux de croissance	Valeur à déprécier
UGT Conseil	5 633	10,20%	5	4,40%	0
UGT BI	19 833	10,20%	5	9,30%	0

On note que l'ugt conseil correspond au regroupement des activités de conseil réalisées sur Umanis France et Umanis Consulting et l'ugt BI au regroupement des activités informatique de Umanis France, euratid, Yliance, Héradis, Génies et des entités internationales.

La sensibilité des tests de dépréciation à l'évolution à la hausse d'un point du taux d'actualisation et à la baisse d'un point du taux de croissance perpétuelle n'entraîne pas de dépréciation des actifs testés.

NOTE 8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	31/12/2008	Augmentation Dotation	Diminution Reprise	Reclassement	31/12/2009
Valeurs brutes					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	890	11	(204)		697
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	2 285	37	(414)	1	1 909
Total	3 175	48	(618)	1	2 606
Amortissements & Dépréciations					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	(651)	(70)	204		(517)
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	(1 887)	(194)	409	(1)	(1 673)
Total	(2 538)	(264)	613	(1)	(2 190)
Valeurs nettes comptables					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	239	(58)			180
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	398	(157)	(5)		236
Total	637	(215)	(5)		416

NOTE 9 TITRES DISPONIBLES A LA VENTE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Titres Civipol	152	152
Titres Repérage Français		
Titres EADS	2	2
Titres Harrington Technologie	7	4
TOTAL	160	158

Valeur brute des titres Civipol = 152 K€ détenu à hauteur de 5,88 %

NOTE 10 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Prêts	473	798
Dépôts et cautionnements	299	292
TOTAL	773	1 090

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 11 STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Matières premières et marchandises	2	2
TOTAL	2	2

NOTE 12 CLIENTS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Créances clients et comptes rattachés	4 486	10 216
Provisions sur créances clients et comptes rattachés	-1 610	-5 863
Créances mobilisées ⁽¹⁾	12 501	16 892
TOTAL	15 377	21 245

(1) Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réel aux cessionnaires. C'est pourquoi les créances sont conservées à l'actif et qu'un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 13 CREANCES DIVERSES COURANTES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Créances sur personnel et organismes sociaux	114	417
Créances sur l'état	2 591	814
TOTAL	2 705	1 231

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Avances et acomptes reçus sur commandes	2	1
Comptes courants	23	139
Autres créances	2 984	2 207
Charges constatées d'avance	401	243
TOTAL	3 409	2 591

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des diverses créances correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 14 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs mobilières de placement	12	12
Disponibilités	(1) 2 888	1 155
TOTAL	2 900	1 167
Découverts bancaires	-110	-290
TOTAL	2 790	877

(1) Les virements de salaires du mois de décembre 2009 (1 338k€) ont été comptabilisés en janvier 2010 contrairement aux virements de décembre 2008 qui avaient été comptabilisés en décembre 2008.

NOTE 15 CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Capital	2 792	2 709
Primes d'émission	33 264	33 347
Autres réserves	-26 861	-28 534
Ecart de conversion	670	836
Résultats de la période	2 478	2 222
TOTAL	12 343	10 580

15.1. Capital social

Le capital social est constitué de 25 385 178 actions d'un nominal de 0,11 euro.

15.2. Écarts de conversion

L'impact des écarts de conversion de 670 K€ correspond principalement aux effets de change du franc suisse et de la livre sterling.

15.3. Informations relatives aux bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

15.3.1 Informations relatives aux bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

L'ensemble des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise a été attribué aux deux personnes citées ci-dessous en leur qualité de dirigeant.

		Piepszownik		Pouligny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 30/06/04 4 500 000 BCE	BCE 07-04 attribués par le CA du 20/07/04	500 000	0,716	250 000	0,716	750 000	90 % à compter du 20/07/04 10 % à compter du 20/07/05 Exerçables jusqu'au 19/07/09
	BCE 04-05 attribués par le CA du 12/04/05	1 100 000	1,43	200 000	1,43	1 300 000	90 % à compter du 12/04/05 10 % à compter du 12/04/06 Exerçables jusqu'au 19/07/10
Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10 % du capital social	BCE10-05 attribués par le CA du 06/10/05	250 000	1,4225	0	0	250 000	90 % à compter du 07/10/2005 10 % à compter du 07/10/2006 Exerçables sans limitation de durée
Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10 % du capital social	BCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07	750 000	1,065			750 000	90 % à compter du 31/10/2007 10 % à compter du 31/10/2008 Exerçables jusqu'au 31/10/2017
	BCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08	552 425	0,715			552 425	90 % à compter du 16/05/2008 10 % à compter du 16/05/2009 Exerçables jusqu'au 16/05/2018
Total BCE attribués		3 152 425		450 000		3 602 425	

	Piepszownik	Pouigny	Nombre Total
	Nombre	Nombre	
Exercice CA du 15/12/2004	450 000	168 000	618 000
Exercice CA du 31/10/2007	12 250	12 250	24 500
Renonciation 18/03/08		-69 750	0
Solde BCE 07-04 Non exercés car expirés au 19/07/2009	0	0	0
Exercice CA du 24/06/2005	406 376	45 443	451 819
Renonciation 18/03/08		-154 557	0
Solde BCE 04-05 Non exercés	693 624	0	693 624
Solde BCE 10-05 Non exercés	250 000	0	250 000
Solde BCE 10-07 Non exercés	750 000	0	750 000
Solde BCE 05-08 Non exercés	552 425	0	552 425
Total Solde BCE attribués et non exercés	2 246 049	0	2 246 049

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 0.11 €

15.3.2 Informations relatives aux Bons de souscription d'actions

		Borecki		Leclerc		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 30/06/04 1 564 418 Bons Max	BSA 07-04 attribués par le CA du 20/07/04	95 900	0,716	47 950	0,716	143 850	90 % à compter du 20/07/04 10 % à compter du 20/07/05 Exerçables jusqu'au 19/07/09
Total BSA attribués		95 900		47 950		143 850	
Exercice CA du 15/12/04		86 310		43 155		129 465	
Exercice du 02/11/05		9 590				9 590	
Solde BSA 07-04		0		0		Expiré au 19/07/2009	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 0.11 €

Au 31 décembre 2009, les 4 795 BSA 07-04 restant sont arrivés à expiration.

15.4. Plan d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Au 31 décembre 2009, un plan d'attribution gratuite d'actions est en cours de validité, il correspond à l'utilisation par le conseil d'administration, lors de sa séance du 19 mars 2008, de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 28 juin 2005, et qui a décidé l'émission et l'attribution de 485.077 actions gratuites, au profit de salarié ou de dirigeant mandataire social de la Société ou de la société Umanis France, filiale à 100% de la Société.

Ce plan prendra fin à l'issue de la période de conservation de deux ans, soit le 19 mars 2012. »

15.5. Actions gratuites

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 28 juin 2005, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 6 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision.

Le conseil d'administration du 6 octobre 2005 a décidé l'émission et l'attribution de 950.000 actions gratuites dans les conditions exposées ci-après, à des personnes ayant la qualité de salarié ou de dirigeant mandataire social de la société Umanis Sa ou de la société Umanis France Sa, filiale à 100% de la Société :

- chaque bénéficiaire sera titulaire de la totalité des actions ainsi attribuées à l'issue d'un délai d'acquisition de deux ans à compter de ce jour, expirant le 6 octobre 2007 (à 24 heures) (ci-après dénommé également le jour d'acquisition effective), étant toutefois précisé qu'au jour de l'attribution effective des actions, le 7 octobre 2007, chacun des bénéficiaires devra être salarié ou dirigeant de la société Umanis ou de l'une de ses filiales. A défaut, le conseil constatera la caducité immédiate et de plein droit de la décision d'attribution au jour de la cessation des fonctions du bénéficiaire concerné ;
- les actions créées porteront jouissance à compter de la survenance du terme de la période d'acquisition tel que visé ci-dessus ; elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires ; leurs titulaires auront dès ce jour droit de vote ;
- toutefois, les actions ainsi attribuées ne pourront être cédées par le bénéficiaire pendant un délai de conservation de deux (2) ans à compter de la date d'acquisition effective par le bénéficiaire. A l'issue de cette période d'indisponibilité de deux ans, s'achevant le 7 octobre 2009, les actions seront librement cessibles dans les formes prévues par la loi et les statuts de la Société.

Le 07 octobre 2007 la période d'acquisition étant arrivée à terme, le conseil d'administration du 31 octobre 2007 a décidé de procéder à l'attribution de 551 250 actions par augmentation de capital.

Le 21 mai 2007, sur délégation de l'AGM du 28 juin 2005, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 830 168 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France SA, filiale 100% de la société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposées ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 370 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 29 juin 2007, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 10 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision ;

Le 19 mars 2008, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 485 077 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France SA, filiale à 100% de la société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposées ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 52 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

NOTE 16 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net Part du Groupe	2 477	2 223
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	24 529 184	24 591 445
Résultat en euros par action	0,10	0,09

Le résultat dilué par action est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net utilisé par la détermination du résultat dilué par action	2 477	2 223
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	24 992 347	25 814 776
Résultat dilué en euros par action	0,10	0,09

NOTE 17 PASSIFS FINANCIERS COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Partie court terme des emprunts divers portant intérêts		32
Emprunt garantis sur créances clients (1)	12 514	16 892
Total	12 514	16 924
Découverts bancaires	110	290
Total	12 623	17 214

(1) Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réel aux cessionnaires. C'est pourquoi, les créances sont alors conservées à l'actif (voir Note 12) et un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

NOTE 18 PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

Néant

NOTE 19 PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

La plupart des sociétés comprises dans le périmètre du groupe Umanis correspond à des entités européennes.

Selon les réglementations et usages en vigueur dans chacun des pays concernés, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Lorsque ces avantages sont susceptibles de donner lieu à prestation future pour le Groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Indemnités de départ en retraite	582	516
TOTAL	582	516

La charge de l'exercice relative à ces avantages complémentaires (y compris la charge d'intérêt liée à l'actualisation des engagements) est incluse en « charges de personnel » du compte de profits et pertes.

Variation des indemnités de départ en retraite :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
VARIATION DE L'EXERCICE	66	-118
Variation des provisions au bilan		
Provisions au début de l'exercice	516	634
Variations de périmètre		
Variations de change		
Reclassements (plans sociaux transformés en plan de pré retraite au cours de l'exercice)		
Décassements		
Charge de l'exercice	66	-118
PROVISIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	582	516
Hypothèses actuarielles principales (en %)		
Taux d'actualisation	4,3%	4,5%
Taux d'augmentation des salaires (moyenne)	2,5%	2,5%

Les hypothèses de calcul sont rappelées en note 1.20.

NOTE 20 AUTRES PROVISIONS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	Dotations	Reprises ayant une contre - partie en charge	Reprises sans contre - partie en charge	31/12/2009	Courant au 31/12/09	Non courant au 31/12/09
Provisions pour litiges	464	773	(222)		1 015	1 015	
Autres provisions pour risques	142	903	(142)		903	903	
Autres provisions pour charges	549	1 133	(549)		1 133	1 133	
TOTAL	1 154	2 809	(913)		3 050	3 050	

La provision pour litige de 1 015ke est constituée de l'ensemble des litiges en cours avec les anciens collaborateurs du Groupe à hauteur de 526k€. Cette provision est déterminée en accord avec nos avocats et selon le niveau de risque associé à chacune des procédures engagées auprès des conseils des prud'hommes. Le solde ainsi que les autres provisions pour risques concernent des provisions constituées relatives à des litiges d'ordre commercial ou fiscal. Les autres provisions pour charges concernent le traitement du contrôle fiscal qui a eu lieu en 2009.

La liquidation de la filiale VOLTAIRE a conduit à une reprise de provision de 549 K€.

NOTE 21 PASSIFS EVENTUELS

Néant

NOTE 22 DETTES FOURNISSEURS, IMPOTS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Fournisseurs	3 129	4 002
Dettes fiscales et sociales (hors impôt courant)	12 779	13 988
Autres dettes	748	1 671
Produits constatés d'avance	2 131	1 874
TOTAL	18 787	21 536

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan de ces différents passifs financiers courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 23 INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégorisation et juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers se ventilent selon les catégories suivantes :

en K€	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés	Dettes	Valeur au bilan	Juste valeur
Titres des sociétés non consolidées		161				161	161
Dépôts et cautionnements, Prêts			773			773	773
Clients			15 377			15 377	15 377
Autres actifs courants			6 114			6 114	6 114
Banques	2 888					2 888	2 888
Valeur mobilière de placement	12					12	12
TOTAL ACTIF FINANCIER	2 900	160,5	22 264	0	0	25 325	25 325

en K€	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés	Dettes	Valeur Au bilan	Juste valeur
Emprunts portant intérêts							
Emprunts garantis sur créances clients					12 514	12 514	12 514
Fournisseurs					3 129	3 129	3 129
Autres dettes courantes					15 658	15 658	15 658
Découverts bancaires	110				0	110	110
TOTAL PASSIF FINANCIER	110	0	0	0	31 301	31 411	31 411

Les principales méthodes d'évaluation et composantes de chacune des catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

- Les éléments comptabilisés à leur juste valeur par compte de résultat , c'est à dire les composantes de la trésorerie, sont évalués par référence à un cours coté sur un marché actif.
- Les actifs financiers disponibles à la vente, constitués des titres des sociétés non consolidées, sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les Prêts et créances, constitués essentiellement du poste client et des retenues de garantie concédées au factor dans le cadre des cessions de créances sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les Emprunts portants intérêts sont comptabilisés au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les découverts bancaires sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les autres passifs sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan.

NOTE 24 FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS
24.1. Risque de crédit

	Valeur Comptable	dont Dépréciées	Dont ni dépréciées, ni échues à la date de clôture, ni facturé mais en cours de production	Dont non dépréciées à la date de clôture, mais échues selon les périodes suivantes					
				plus de 360 jrs *	entre 181 et 360 jrs	entre 91 et 180 jrs	entre 61 et 90 jrs	entre 30 et 60 jrs	moins de 30 jrs
Créances clients 2008 (Y compris Créances douteuses)	21 245	5 863	19 324	1 291	355	239	29	5	2
Créances clients 2009 (Y compris Créances douteuses)	15 377	1 610	16 623	44	80	20	80	120	20

24.2. Risque de liquidité

Selon la définition donnée par l'autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et de son endettement, et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

24.3. Risque de marché

L'endettement financier du groupe, hors opération de factoring étant peu significatif, Umanis considère ne pas être en situation de risque de taux.

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés anglaise et polonaise. Le risque sur les opérations commerciales est nul, car ces deux entités sont en sommeil et il n'y a plus d'activité dans ces structures.

NOTE 25 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF
25.1. Détail des charges de personnel

	31/12/2009	31/12/2008
<i>En milliers d'euros</i>		
Salaires et traitements	26 040	28 900
Charges sociales	11 511	12 724
Autres charges de personnel	25	141
Indemnités pour départ à la retraite	66	-118
TOTAL	37 643	41 646

25.2. Décomposition des charges de personnel par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
France	35 805	40 962
Reste de l'Europe y compris Maroc	1 838	1 375
TOTAL	37 643	41 646

25.3. Effectifs à fin 2009

<i>En nombre</i>	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	548	557
Agents de maîtrise et techniciens	2	21
Employés	184	169
Ouvriers		
TOTAL	734	747

NOTE 26 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Charges de restructuration	-1 162	-1 652
Charges sur Litige Commercial	-633	-39
Produits sur Litige commercial	139	58
Pénalité et Amendes	-1 228	-79
Autres Charges		-16
Produits sur remboursement Assurance		20
Produits et charges sur exercices antérieurs	790	
Cession de titres et apurements créances	566	16
TOTAL	-1 527	-1 692

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments inhabituels et significatifs mais non récurrents.

Les charges de restructuration correspondent à des mesures d'assainissement des charges fixes essentiellement en termes de coût de personnel.

Pénalités et amendes : voir infra, note 2 Faits majeurs de la période – 2.1 contrôles fiscaux. La provision correspondante s'établit à 1 132 K€

NOTE 27 RÉSULTAT FINANCIER NET

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		3
Charges d'intérêts d'emprunts et de découverts	-12	-27
Coût de l'endettement financier net	-12	-24
Gains de change	170	6
Pertes de change	-4	-566
Provision pour pénalités éventuelles	-800	
Autres	-106	-49
Autres produits et charges financiers	-740	-609
TOTAL RESULTAT FINANCIER NET	-752	-633

NOTE 28 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

28.1. Charge d'impôts

Compte tenu des perspectives de résultat des différentes filiales du groupe et du montant des impôts différés actifs au 31 décembre 2006, 540 k€ d'impôt différé supplémentaire a été activé sur 2007.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Impôts courants		
Impôts différés	-773	
CIR		
TOTAL	-773	

28.2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net avant impôt	2 113	2 232
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Impôt théorique	-704	-744
Rapprochement :		
Différences permanentes	-69	-186
Déficit reportable filiale espagnole		1307
CIR		
Déficits non activés		-377
Imputation des déficits non activés		
Impôts sociétés non intégrées		
Activation des impôts différés actifs		
Différence de taux d'impôt		
Impôt effectivement comptabilisé	-773	0

28.3. Impôts différés

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Situation à l'ouverture	8 087	8 087
Produits (charges) de l'exercice		
Charge d'impôt de la période	7	
Activation des impôts différés	-773	
dont impôts différés sur retraitements de la période		
dont impôts différés sur activation de déficits		
Situation à la clôture	7 322	8 087

28.4. Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature

En milliers d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations incorporelles	3	8			3	8
Frais d'acquisition						
Actualisation des dettes				-17		-17
Autres retraitements de consolidation			-1 748	-1 753	-1 748	-1 753
Autres actifs						
Provisions :						
<i>dont pensions</i>	194	172			194	172
<i>dont autres provisions</i>	3	183			3	183
Autres différences temporaires	32	32			32	32
Reports fiscaux déficitaires	8 838	9 840			8 838	9 840
* dont impot différé actif non reconnu		-377				-377
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	9 070	9 857	-1 748	-1 770	7 322	8 087
impôts différés au bilan	7 322	8 087				

NOTE 29 REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Prénom, Nom	Rémunération brute annuelle			Société de rattachement
	Fixe	Variable	Avantages en nature	
Laurent PIEPSZOWNIK (PDG)	188 118,00 €	23 416,00 €	4 327,00 €	UMANIS SA
Olivier POULIGNY (DG)	192 021,00 €	19 513,00 €	8 083,00 €	UMANIS SA
Laurent LEMOIGNE (Administrateur)	- €	- €	- €	UMANIS SA
Frank MOUCHEL (Administrateur)	- €	- €	- €	UMANIS SA
Ludovic MARTY (Administrateur)	- €	- €	- €	UMANIS SA

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 : aucun bon de souscription d'actions et de bons de souscription de créateur d'entreprise ont été attribués à des mandataires sociaux

Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du groupe :

- M. L. PIEPSZOWNIK: 28 815€
- M. O. POULIGNY : 20 089€

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31/12/2009

NOTE 30 INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat pour l'exercice 2009 s'élèvent à 155 000€. L'intégralité de ces honoraires a été facturée au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes.

NOTE 31 ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

Société	31/12/2009	31/12/2008
	Avals, cautions et garanties données	Avals, cautions et garanties données
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis France	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire en garantie de paiement de l'ensemble des engagements de la société Umanis France à l'égard de Fortis Banque pour un montant global maximum de 300 K€	

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés du Groupe UMANIS sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-avant présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Laurent PIEPSZOWNIK

